

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 46 (1961)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J.A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juillet-août 1961 — 46^e année — Paraît chaque mois

7/8

Pour la Fête nationale

1291

Uri, Schwyz, Unterwald, Vieille terre chérie,
Demeure des aïeux, berceaux de la patrie,
Saints autels des serments jurés,
Vous avez noblement débuté dans la gloire,
Pauvres foyers étroits et grands noms de l'histoire,
Humbles héros et lieux sacrés !

Les trois petits pays que menaçait l'Autriche
Ont compris que le faible est fort, le pauvre, riche,
Quand ses pères sont avec lui ;
Confondant leurs dangers, unissant leur vaillance,
Ils ont fait leur serment d'éternelle alliance ;
Suisse, ton premier jour a lui !

Ce serment mémorable et six fois séculaire
A traversé des temps de deuil et de colère ;
Rien n'a pu l'abroger,
Ni la haine allumée en discordes civiles,
Ni les sentiers des morts, ni le pavé des villes
Souillées du pas de l'étranger.

Ce pacte qu'on révère, ô Suisse ! Comme on l'aime.
Chaque siècle, il reçoit comme un nouveau baptême,
Il s'accroît d'un fleuron nouveau.
Fidèles à la foi par les aïeux promise,
Nous restons attachés à la sainte devise
Comme une armée à son drapeau.

Virgile Rossel, juge fédéral.

Idées directrices pour le 1^{er} août

La responsabilité morale de l'individu

Seule est viable une communauté fondée sur la responsabilité morale de chaque individu. Malgré la liberté de pensée et de conscience, la probité en affaires restera toujours une obligation naturelle de l'individu envers la société. Solidarités et morales économiques et sociales ne sont malheureusement guère des disciplines auxquelles l'individu se soumet toujours de son plein gré dans l'intérêt général. Aussi doit-on recourir à une réorganisation fondamentale de l'Etat et de l'économie publique, aux fins de sauvegarder l'éthique et la paix sociale. C'est la seule voie pour réaliser une réforme de la société actuelle.

Si nous voulons provoquer la venue de temps meilleurs, nous devons réformer l'ancienne conception de la liberté dans l'économie. Liberté ne doit aujourd'hui plus signifier possibilité d'agir à sa guise. Dans un système économique meilleur LIBERTÉ doit être synonyme d'ÉTHIQUE INDIVIDUELLE ET SOCIALE.

L'Etat et le peuple rentreront tout naturellement dans le cadre lorsque notre vie ne sera plus dirigée uniquement vers la lutte, l'affairisme, le froid calcul matériel. Nous devons aussi méditer davantage. Car c'est par la méditation que nous créerons le contre-poids nécessaire à la lutte économique et à la recherche exagérée du profit.

L'harmonie renaîtra dans le peuple par la voie de la solidarité.

M. Meile.

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Fondée en 1942, cette coopérative a pour but de cautionner des prêts que les Caisses affiliées octroient à leurs sociétaires ainsi que d'autres effectuées par la Caisse centrale. L'évolution constatée d'année en année souligne de plus en plus le rôle éminemment utile de cette institution qui s'avère un instrument nécessaire, voire indispensable à la distribution avantageuse du crédit. En plus, elle contribue grandement à l'amélioration des prestations des Caisses locales et renforce leur capacité d'action.

De par les conditions intéressantes qu'elles appliquent, grâce à l'appui de leur Coopérative de cautionnement, les Caisses Raiffeisen ne sont peut-être pas tout à fait étrangères à la recrudescence d'activité marquée par les banques qui s'efforcent de satisfaire de manière toujours plus favorable la demande de prêts et crédits de leurs clients. Nous avons effectivement constaté une augmentation sensible des petites avances consenties sans garantie normale par certains instituts bancaires. Mais nos Caisses ne peuvent, conformément à l'un des principes qui les régissent, consentir des crédits en blanc. Elles doivent exiger une garantie appropriée et réelle, même pour des avances de fonds de minime importance. Et elles n'ont nullement l'intention de déroger à ce principe, pas plus d'ailleurs qu'aux autres dispositions fondamentales dont le respect intégral ne peut qu'assurer l'heureuse évolution de notre mouvement au service des populations rurales. C'est alors que, par son concours, notre Coopérative de cautionnement leur vient en aide pour pallier la solution du crédit en blanc.

Dans ce même ordre d'idées et pour élargir le champ de ses prestations dans le seul but de rendre plus de services encore, notre Coopérative étendra, à l'avenir, mais sous certaines conditions, ses possibilités de cautionnement aux avances accordées sous forme de compte courant, alors que jusqu'à ce jour elle ne pouvait couvrir que des prêts fixes amortissables. En effet, si toujours plus nombreux sont les commerçants et artisans de nos villages qui confient leurs affaires à la Caisse locale, toujours plus nombreux aussi sont ceux qui font appel à ses services pour leurs besoins de crédit, mais d'un crédit exploitable en compte courant répondant au genre de leurs entreprises. Ils trouveront dès lors toute satisfaction dans la limite des possibilités de la Caisse. Preuve en est que la Coopérative de cautionnement suit l'évolution de notre économie et qu'elle reste bien à la hauteur

de sa tâche. Nous faisons même le vœu que toutes les Caisses Raiffeisen, sans exception, se mettent à coopérer avec cette institution de manière que des milieux toujours plus larges de nos populations puissent profiter de ses bienfaits.

19^e rapport de gestion sur l'exercice 1960

L'activité déployée au cours de l'année écoulée par la Coopérative de cautionnement s'est avérée, une fois de plus, des plus heureuses. La situation de l'institution se présente à nouveau sous le signe d'une extension fort réjouissante, tant par l'accroissement massif des Caisses affiliées que par celui des demandes de cautionnement présentées. Ce regain d'activité a des origines diverses. Il convient de citer en premier lieu le besoin massif de crédit émanant de l'économie agricole provoqué par différents facteurs, notamment par l'amélioration constante de la capacité de concurrence, par l'augmentation de la production, ceci en dépit du manque de main-d'œuvre, etc. La condition *sine qua non* à l'obtention et à la garde du personnel repose de nos jours, sur la mécanisation imposée qui s'effectue, souvent hélas, aux dépens de la rentabilité des exploitations. Actuellement, l'agriculture se voit contrainte de consacrer d'énormes capitaux à l'acquisition de machines, à l'amélioration des biens-fonds, à plus forte raison à la rénovation — ici et là reportée depuis plusieurs années — des bâtiments, compte tenu du renchérissement constant de la construction. Par ailleurs, le petit commerce et l'artisanat se trouvent aujourd'hui dans une situation pour ainsi dire pareille. La rationalisation des entreprises, des ateliers, la modernisation des agencements divers, seuls palliatifs aux effets de la concurrence, absorbent des capitaux toujours plus importants.

Dans ce même ordre d'idées, il sied de ne pas négliger non plus la demande sans cesse croissante de crédit émanant d'une autre classe de citoyens, celle des salariés. La population des villages bordant la périphérie de la ville, comme celle des communes rurales éloignées de toute agglomération, a subi, ces dernières années, une transformation de structure encore jamais atteinte.

La revision des statuts approuvée l'an dernier, portant la limite des simples cautionnements de fr. 5000.— à fr. 10 000.—, et de fr. 15 000.— à fr. 30 000.— celle des engagements appuyés complémentirement par une hypothèque de rang postérieur,

n'est pas étrangère non plus à l'extension d'activité enregistrée. Depuis l'introduction de ces nouvelles dispositions, soit de mai 1960 à la fin de l'année, 81 demandes ont été présentées à la Coopérative pour des montants excédant fr. 5000.— (avance moyenne fr. 8461.85) et 69 pour des sommes supérieures à fr. 15 000.—, appuyées par une hypothèque de queue (engagement moyen fr. 22 158.—). Ces résultats traduisent indiscutablement le bien-fondé de la revision des statuts.

De plus en plus, nous sommes à même de constater que les Caisses Raiffeisen qui font appel à nos services ne peuvent qu'apprécier notre collaboration qui non seulement leur facilite la tâche, mais procure également un avantage matériel évident aux requérants. Ces derniers sont libérés de la recherche fastidieuse de cautions personnelles et nos Caisses leur évitent ainsi bien des ennuis. Cet argument n'est pas à mésestimer, surtout dans l'octroi de petits crédits d'exploitation, secteur d'activité qui demeure l'une des attributions primordiales des Caisses Raiffeisen.

Les formalités afférentes à l'octroi de notre cautionnement sont relativement simples et l'aide que nous sommes à même d'apporter aux requérants de petits crédits est particulièrement appréciée, étant donné qu'en dehors de leurs qualités morales, les garanties dont ils disposent s'avèrent souvent des plus modestes. Cette heureuse constatation est en outre confirmée par le nombre sans cesse croissant des Caisses qui demandent leur affiliation à notre institution. C'est ainsi qu'en 1960, 46 Caisses Raiffeisen ont acquis le sociétariat de la Coopérative de cautionnement, portant à 675 le nombre des Caisses affiliées, autrement dit le 63,2 % de toutes les Caisses Raiffeisen. Dans bien des cas, les Caisses Raiffeisen sont loin d'avoir épuisé leurs possibilités. Plus elles s'efforceront de propager leur action bienfaisante, plus elles s'approcheront du but pour lequel elles ont été créées. Dans le domaine économique et social, elles ont un rôle de premier plan à jouer au service du peuple. De son côté, la Coopérative de cautionnement est animée du fervent désir de faciliter matériellement aussi l'accomplissement de cette mission. L'examen des demandes n'est subordonné à aucun frais d'enquête ou in-

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro comprend 24 pages.

Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

demnité quelconque, seul l'engagement souscrit est soumis à une prime de risque de 1/4 % par année pour des cautionnements appuyés complémentirement par une garantie hypothécaire, et de 1/2 % pour des cautionnements ordinaires. Il convient de relever tout particulièrement ici la prestation remarquable de la Fédération neuchâtoise des Caisses Raiffeisen, dont les 30 Caisses affiliées font partie de la Coopérative, les 4 dernières ayant demandé leur admission l'an dernier.

Classification des demandes examinées en 1960 :

	Cas	fr.
Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent	68	743 100.—
Demandes présentées en 1960	782	7 172 057.—
Total	850	7 915 157.—
Cautionnements accordés intégralement	645	5 520 358.35
Cautionnements accordés partiellement	29	234 200.—
Total	674	5 754 558.35
Demandes retirées	37	420 400.—
Demandes retirées partiellement (29)		86 500.—
Demandes rejetées	28	296 700.—
Demandes rejetées partiellement		—
Cas à l'étude au 31 déc. 1960	111	1 353 900.—
Total	850	7 912 058.35

Comparativement au résultat de l'exercice précédent, les nouvelles demandes de cautionnement affichent une augmentation de 217. Le nombre des contrats nouvellement signés représente le 79,3 % de toutes les demandes à l'étude. Nous avons pris l'habitude de signer régulièrement l'acte de cautionnement le jour du versement des fonds au débiteur, donc au moment à partir duquel la prime devient effective.

Trente-sept demandes ont été retirées. Seules, vingt-huit ont été écartées d'emblée, ce qui représente le 3,4 % des affaires soumises. Dix-huit requérants ont reçu une réponse négative en raison de l'insuffisance de leurs moyens d'existence ou de leur situation matérielle par trop précaire. Dans cet ordre d'idées, nous soulignons à nouveau que notre appui dans le financement des travaux de construction d'une maison familiale, de bâtiments agricoles ou à caractère artisanal, est subordonné à l'investissement par le maître de l'ouvrage d'une proportion appropriée de fonds propres. L'acquisition d'une maison familiale ne doit en aucun cas mener au surendettement de l'intéressé en provoquant une charge beaucoup trop lourde et disproportionnée à son revenu annuel. Finalement, nous avons refusé l'aide demandée, là où l'objet à l'acquisition duquel l'avance était destinée ne nous paraissait pas devoir répondre à un besoin. C'est ainsi que nous avons écarté certaines demandes visant à financer l'achat

d'une voiture, partout où la détention d'un tel véhicule ne répondait pas à un besoin professionnel ou, pour le moins, n'était pas recommandable.

Les 674 engagements nouvellement souscrits durant ce dernier exercice se répartissent comme suit :

	fr.
386 cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur	4 420 147.—
286 cautionnements garantis complémentaires par nantissement ou uniquement par notre signature	1 320 911.35
2 cautionnements pour l'octroi de garanties bancaires	13 500.—
674 engagements pour une somme totale de	5 754 558.35

Comparativement aux chiffres publiés en 1959, le nombre des prêts cautionnés, appuyés par une garantie hypothécaire, affiche un accroissement de 95, alors que le volume des engagements fait ressortir une augmentation de fr. 1 594 000.—. L'élargissement sensible de l'engagement moyen est assez frappant, si l'on songe qu'il a passé de fr. 9711.— en 1959 à fr. 11 451.— l'an dernier. Cette progression s'explique, d'une part, par la hausse constante du prix des terres et des frais de construction et, d'autre part, par l'élévation du plafond des cautionnements, possibilité qui fut largement exploitée, la première année déjà.

De son côté, le nombre des cautionnements ordinaires s'est accru de 88, alors que l'engagement total a presque doublé par rapport à celui de 1959. La révision des statuts précitée n'est pas étrangère non plus à cette évolution ascendante, le montant moyen des avances cautionnées ayant passé de fr. 3495.— à fr. 4618.—. A côté de prêts destinés à la création de fonds d'exploitation, achat de machines et d'outils, des avances sans garantie hypothécaire sont de plus en plus sollicitées pour le financement de travaux de rénovation, de réparations, etc., et ceci tout particulièrement en Suisse romande, où l'établissement

de titres hypothécaires entraîne des frais assez conséquents.

Dans les affaires nouvellement traitées, nous trouvons, pour la première fois, deux cautionnements accordés dans le but de permettre l'octroi d'une garantie bancaire, possibilité créée par la récente révision des statuts. Pour ce genre d'opérations, la Commission de direction a fixé la prime annuelle à 1/4 %.

Les prêts avec hypothèque de queue que nous avons cautionnés complémentirement se répartissent comme suit :

	Cas	fr.
Domaines agricoles	111	1 244 400.—
Immeubles locatifs	204	2 100 447.—
Immeubles à caractère artisanal	71	1 075 300.—
	386	4 420 147.—

Comme le fait ressortir le tableau précédent, le 53 % des prêts hypothécaires de rang postérieur appuyés complémentirement par notre cautionnement repose sur des immeubles locatifs, dont 143 maisons familiales, 40 maisons à deux appartements, 17 abritant 3 familles ou plus et 4 autres immeubles. Trait caractéristique de la condition rurale, les maisons à une ou deux familles représentent le 90 % des immeubles locatifs. Lors du financement d'immeubles comprenant plusieurs logements, une certaine retenue se justifie. Lorsque de telles constructions ne sont pas situées en ville ou à proximité immédiate d'un centre urbain, il est préférable de s'en désintéresser.

Dans 41 cautionnements appuyés complémentirement par une hypothèque de queue grevant des domaines agricoles, la limite de charge a dû être dépassée, en moyenne de 13,2 %. Ces engagements représentent une somme totale de 558 450 francs. Pour ces immeubles, la charge hypothécaire est ainsi de fr. 3 239 364.—, alors que la marge de sécurité est de fr. 2 861 050.—.

Le montant moyen des hypothèques de

Classification des avances nouvellement cautionnées en 1960 selon la destination des fonds :

	Cas	fr.
Construction, rénovation de bâtiments	174	1 809 497.—
Reprise d'exploitation	129	1 633 200.—
Achat de terrain	11	46 700.—
Amélioration de logements	16	79 650.—
Régularisation d'anciens comptes	76	654 567.65
Substitution de cautions personnelles	11	101 293.70
Création de fonds d'exploitation pour		
Achat de bétail	19	84 450.—
Achat de machines agricoles	15	52 800.—
Achat de tracteurs	54	353 600.—
Fonds de roulement pour entreprises artisanales	91	646 300.—
Crédits à caractère social	76	279 000.—
	255	1 416 150.—
Garanties bancaires	2	13 500.—
	674	5 754 558.35

rang postérieur garanties par notre signature est de fr. 11 000.— en chiffre rond pour les domaines agricoles, de plus de fr. 10 000.— pour les maisons d'habitation (soit fr. 9670.— pour les maisons familiales, fr. 10 440.— pour les immeubles abritant deux familles et fr. 15 260.— pour ceux qui comprennent un nombre de logements plus élevés) et de quelque 15 000 francs pour les bâtiments à caractère artisanal.

Il est frappant de constater l'accroissement massif des cautionnements sollicités lors de l'achat de tracteurs, pour la création de fonds de roulement d'entreprises artisanales, pour des crédits à caractère social, paiement de frais médicaux, achat de meubles et consolidation d'anciennes dettes de tous genres. Les crédits à caractère social notent un élargissement de 42 à 76 mandats, tandis que l'engagement total qu'ils représentent passe de fr. 180 000.— à fr. 279 000.—. La création de fonds de roulement pour entreprises artisanales a nécessité 91 avances cautionnées, contre 38 en 1959, pour une somme de fr. 646 300.— contre fr. 222 500.— pour l'année précédente. Nous avons répondu favorablement à 69 demandes destinées à l'achat de machines, tracteurs y compris, soit deux fois

plus qu'en 1959, pour un montant global de fr. 406 400.— (a. p. fr. 141 925.—). La motorisation de l'agriculture marche à grands pas. Aussi, les services des Caisses Raiffeisen locales et de notre Coopérative de cautionnement sont-ils de plus en plus mis à contribution.

Répartition des nouveaux cautionnements selon la profession des bénéficiaires :

	Cas	fr.
Agriculteurs	246	2 006 838.65
Commerçants, artisans	178	1 881 360.—
Ouvriers, employés, fonctionnaires	224	1 681 666.—
Divers	26	184 693.70
	674	5 754 558.35

En comparant le tableau précédent avec celui de 1959, il est intéressant de constater l'élargissement massif des avances sollicitées par les commerçants et artisans, dont le nombre progresse de 68 à 178, pour un engagement total de fr. 1 881 360.— contre fr. 646 500.— en 1959. Par ailleurs, les cautionnements signés en faveur d'agriculteurs passent de fr. 837 933.— à fr. 2 006 838.65. En revanche, la situation est restée stationnaire dans la catégorie des salariés. Le tableau qui précède fait ainsi ressortir une saine répartition des risques.

Evolution des engagements contractés :

	Postes	fr.
Engagements effectifs au 1 ^{er} janvier 1960	2310	13 737 910.45
Augmentation en 1960	674	5 754 558.35
	2984	19 492 468.80
Réduction :		fr.
Amortissements ordinaires		1 166 383.05
Remboursements intégraux et régularisation d'anciens comptes	369	2 878 230.80
Engagements effectifs au 31 décembre 1960	2615	16 614 238.—

S'il est exact que sur le 23,3 % des prêts en cours (19,4 % en 1959), les amortissements fixés n'ont pas été versés ou ne l'ont été que partiellement, il convient de préciser que bon nombre de débiteurs se sont acquittés dans les deux premiers mois de l'année en cours.

Des 2615 engagements au 31 décembre 1960, 208 pour un montant cautionné de fr. 1 253 940.— concernent les avances octroyées par la Caisse centrale. Les Caisses affiliées s'en réservent donc 2407 pour un total d'engagements de fr. 15 360 298.—.

En 1960, la Coopérative de cautionnement a subi une nouvelle perte de fr. 1646.60 ; c'est la sixième depuis sa fondation. La perte totale supportée jusqu'à ce jour s'élève à fr. 5441.45 pour 4841 cautionnements signés pour une somme totale de fr. 33 821 144.—. Elle représente donc un sixième pour mille de la somme cautionnée jusqu'ici. Dans ce domaine, il convient toutefois de préciser que notre Coopérative, bien que détenant, à peu de cho-

ses près, le portefeuille d'engagements le plus conséquent, se trouve être, parmi les institutions similaires les plus importantes, celle qui eut le moins de pertes à supporter.

Bilan et compte d'exploitation

Au 31 décembre 1960, le capital social comprenait les participations suivantes :

	1960	fr.
Postes		
Caisse centrale	1	300 000.—
Caisses affiliées	675	1 200 700.—
Particuliers	191	100 600.—
	867	1 601 300.—

Il faut remarquer que la participation des particuliers au capital social a diminué l'an dernier de 612 postes à 191 et de fr. 197 500.— à fr. 100 600.—. C'est dû au fait qu'en vertu de la révision des statuts, les requérants ne participent plus au capital social et que les parts souscrites à l'époque sont successivement et systématiquement remboursées. Malgré cela, le capital social marque une progression de

fr. 124 500.—, provenant des apports nouveaux des Caisses affiliées.

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 % au capital social (fr. 27 612.—) les réserves ont grossi du bénéfice net de fr. 50 743.10 pour atteindre le montant de fr. 445 747.97. Réserves et capital social de fr. 1 601 300.— constituent ainsi le capital de garantie ou fonds propres de fr. 2 047 047.97, somme cautionnée 8,11 fois, alors que la possibilité maximale de cautionnement prévue par les statuts est limitée à 10 fois le volume des fonds propres. Comme notre institution jouit d'un essor constant, le maintien d'une relation normale entre les réserves et les parts sociales, d'une part, et le volume global des engagements, d'autre part, s'avère d'une importance primordiale.

Au compte d'exploitation, le produit des intérêts des placements effectués figurent par fr. 59 366.90, en augmentation de fr. 3475.40 sur l'année précédente, et les primes de cautionnement par fr. 33 204.45, en progression de fr. 2560.40. Les frais généraux n'y sont inscrits que pour le montant modeste de fr. 14 216.25 (y compris la perte supportée de fr. 1646.60), cela grâce à la collaboration généreuse de la Caisse centrale qui prend à son compte la totalité des frais de bureau et de personnel. Toute notre gratitude doit donc être réitérée à l'Union qui contribue ainsi, pour une bonne part au renforcement de la capacité d'action de l'institution.

La fortune de la Coopérative de cautionnement est placée en hypothèques de premier rang et en avoirs auprès de la Caisse centrale, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

19^e assemblée générale ordinaire des délégués

L'assemblée annuelle de la Coopérative de cautionnement de l'Union préludait au Congrès Raiffeisen de Lausanne et se tenait le dimanche 7 mai, à 17 heures, dans la salle des 22 Cantons du Buffet de la gare.

Témoignant d'un louable sentiment du devoir, 400 délégués — chiffre record — y ont pris part, en cette fin d'après-midi d'un dimanche ensoleillé. Renonçant aux sollicitations nombreuses qui pouvaient les retenir ailleurs, ils ont voulu marquer leur attachement à cette institution auxiliaire parmi les plus importantes de l'Union et exprimer l'intérêt qu'ils portent à son activité des plus bienfaisantes. Ne voilà-t-il pas un précieux réconfort pour ceux qui sont sur la brèche ?

Aussi, chaleureux fut le salut de bienvenue du président du Conseil d'administration, l'ancien conseiller national Gall Eug-

ster, Dr en médecine vétérinaire, dans son allocution d'ouverture par laquelle il se plut à magnifier l'activité de l'institution dans son cadre de serviteur des Caisses affiliées.

Le bureau de l'assemblée fut complété par la nomination de deux scrutateurs élus à l'unanimité, MM. Marcel Dessarzin, caissier à Villars-sur-Glâne (Fribourg) et Sylvain Nussbaumer, conseiller d'Etat et président de la Caisse d'Oberägeri (Zoug) ainsi que par la désignation d'un secrétaire en la personne de M. Paul Klaus, gérant-adjoint et fondé de pouvoir. Pour la première fois et à l'instar de ce qui se pratique depuis plusieurs années à l'assemblée plénière de l'Union, des appareils écouteurs permirent aux délégués romands de suivre, dans leur langue, le déroulement des débats et l'exposé des rapports présentés en allemand.

Le morceau de consistance de l'ordre du jour était tout naturellement la présentation du rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur les comptes annuels de l'exercice 1960 par le gérant, M. A. Edelmann, Dr en droit et sous-directeurs à l'Union. Nous ne reviendrons plus sur les chiffres et commentaires que nous avons abondamment publiés ci-avant, tirés du 19^e rapport de gestion. Le rapporteur mit l'accent sur la mission des Caisses locales dans la recherche du bonheur des hommes et sur la contribution qu'y apporte la Coopérative de cautionnement en facilitant l'octroi du crédit, mais se fit fort de souligner que crédit sans discernement, endettement excessif, charges disproportionnées ne sont pas synonymes de bonheur, mais d'oppression. S'il est, par exemple, un bonheur entre tous pour une famille d'honnêtes travailleurs de posséder son propre toit, ce ne serait que chimère et tromperie si les charges en devenaient insupportables. Nous citons ici le passage de l'exposé :

Tout achat de maison familiale doit être subordonné à un rapport de fonds propres approprié de la part du futur propriétaire. Le fait de vouloir aider un père de famille à posséder sa maison sachant que la dette ainsi contractée n'est pas en rapport avec son revenu est loin de correspondre à un service rendu. Un budget trop lourdement grevé n'est qu'un prétexte à frictions, à disputes, de nature à engendrer des répercussions néfastes au bonheur conjugal. On constate de nos jours, même dans certaines de nos Caisses, un certain penchant à négliger, lors du financement de maisons familiales ou d'immeubles en général, le principe pourtant primordial de l'apport personnel de l'acheteur en excédant souvent de dangereuse façon la limite normale de charges. La croyance que le renchérissement des immeubles, s'accroissant chaque année davantage, et semblant pour d'aucuns

écarter d'emblée tout risque de perte, est un argument fallacieux et dangereux. En effet, lors de ventes forcées, il n'est pas rare, et tout particulièrement à la campagne, de devoir céder des immeubles bien en dessous de leur prix de revient. Il est pourtant reconnu que les frais de construction sont aussi élevés dans les villages qu'en ville, mais que la valeur vénale d'un bâtiment locatif, par exemple, peut varier énormément selon sa situation. Les prestations des Caisses Raiffeisen et de la Coopérative de cautionnement, dans l'octroi des prêts et crédits, n'ont leur raison d'être que dans l'allègement des conditions d'existence du bénéficiaire et non dans un endettement irraisonné. En d'autres termes, la charge résultant de l'acquisition d'une maison familiale doit être en saine corrélation avec les moyens d'existence de l'intéressé. Dans ce domaine, nous n'avons rien innové ; il s'agit au contraire d'un ancien principe bien éprouvé, mais qui, sous le signe de l'actuelle haute conjoncture considérée déjà comme un phénomène normal, a tendance à tomber dans l'oubli ou passe pour suranné. Le vrai bonheur de l'homme doit rester l'objectif principal de notre activité.

Et le rapporteur de poursuivre sur la même lancée à propos du besoin impérieux de la mécanisation et de la création d'exploitations artisanales ou commerciales indépendantes :

Il va sans dire que c'est avec une joie non dissimulée que nous offrons notre collaboration à de jeunes et méritants citoyens désirant voler de leurs propres ailes. Aujourd'hui, plus que jamais, en cette époque d'industrialisation poussée, époque où diverses exploitations se transforment systématiquement en grandes entreprises, il est de première importance, au point de vue économique et social, de faciliter la création du plus grand nombre possible de petites ou de moyennes exploitations. Dans ce domaine pourtant, quelques cas isolés n'ont malheureusement pu être pris en considération. Il n'en est effet pas possible de fonder une existence, même si modeste soit-elle, si l'on ne dispose d'aucune ressource. Face à la concurrence actuelle, aux difficultés du début, une telle entreprise serait indubitablement vouée à l'échec. En outre, on est en droit de se poser la question : Peut-on faire confiance à un requérant, autrement dit, lui confier les économies de petits déposants, s'il n'est lui-même pas capable de mettre la moindre des choses de côté ? Gardons-nous de considérer comme salutaire au bonheur de l'homme une aide momentanée devant lui permettre de sortir d'une impasse ou le simple fait de mettre de l'argent à sa disposition. Seule une aide véritable est celle qui repose sur des fondements sains permettant, à vue humaine, d'entrevoir certaines chances de succès. Nous devons en être bien conscients, particulièrement lors de l'octroi de cautionnements assurant l'obtention de crédits à caractère social, donc de petites avances temporaires au profit de familles nombreuses ou dans le but de

régler des honoraires de médecin, de financer l'acquisition de mobilier, de voitures, etc. Consentis partout où les conditions le justifient, tant du point de vue de la personnalité du requérant, de son caractère que de sa moralité et de sa façon de travailler, de tels prêts sont une véritable source de bonheur dans la famille, pour les parents comme pour les enfants. En définitive, nous ne devons pas oublier, en tant que bailleurs de fonds le proverbe de ce romain inconnu : « Sui unique mores fingunt fortunam hominibus », le bonheur de l'homme forge son caractère.

A propos de la nécessité impérieuse du renforcement des réserves et du capital social pour éviter un prochain blocage des possibilités d'action de la Coopérative, le gérant soumet encore les pertinentes considérations ci-dessous :

A maintes reprises, certaines Caisses, notamment parmi les plus importantes, nous ont suggéré d'augmenter l'intérêt alloué aux parts sociales. Nous avons étudié cette question au sein du Conseil d'administration avec toute l'attention qu'elle mérite, car nous savons qu'un intérêt de 2% est de nos jours bien modeste et qu'une amélioration dans ce sens doit demeurer l'objet de nos préoccupations futures. Nous sommes pourtant d'avis pour l'instant qu'il nous incombe en premier lieu de renforcer nos possibilités de venir en aide aux requérants, à ceux qui ont effectivement besoin de crédits. Nous avons successivement rehaussé le plafond des cautionnements tout en abolissant l'obligation pour les bénéficiaires de souscrire au capital social. Ensuite, nous avons diminué les primes, ce qui nous permet de déclarer, aujourd'hui, comparativement aux conditions appliquées par d'autres institutions similaires, que notre collaboration est des plus avantageuses. Toutefois, si elle veut poursuivre son activité bénéfique et élargir encore son champ d'action, notre institution doit reposer sur une structure financière adéquate. Il sied donc de renforcer ses réserves. Ces dernières ne représentent même pas encore le 3% du volume des engagements en cours. Compte tenu du capital social, la fortune de la Coopérative s'élève à fr. 2 047 000.— A fin 1960, cette somme était déjà 8,116 fois cautionnée pour une possibilité statutaire de cautionnement limitée à 10 fois le montant des fonds propres. En d'autres termes, si nous ne sommes pas à même, au cours de ces prochaines années, d'assurer le renforcement massif de nos fonds propres, nous n'aurons plus la possibilité de souscrire de nouveaux engagements, même si les demandes paraissent pleinement justifiées. Une telle situation serait fort regrettable et j'aime à croire que vous partagez également ce point de vue, vous tous qui travaillez avec nous. Les prestations futures de notre Coopérative sont donc subordonnées à l'alimentation appropriée de ses fonds propres par de nouvelles souscriptions au capital social, par la dotation maximale de ses réserves.

A cette occasion, je tiens aujourd'hui

déjà à inviter les Caisses affiliées à envisager spontanément l'augmentation de leur participation au capital social. Pour la fin de l'année, nous serons contraints d'opérer une réadaptation générale des parts proportionnellement aux bilans des Caisses, étant donné que nous aimerions rembourser, cette année encore, la participation, obligatoire à l'époque, des particuliers. Cette catégorie de parts sociales ne touchera d'ailleurs aucun intérêt pour 1961. C'est dire qu'une intervention massive des Caisses est des plus nécessaires. Dans ce même ordre d'idées, il nous incombe de pousser activement l'accroissement du fonds de réserve, d'autant plus que nous pouvons le faire maintenant de façon plus copieuse, eu égard aux pertes qui risquent d'être plus sensibles par la suite. Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir accueillir avec compréhension les propositions du Conseil d'administration en acceptant le maintien du *statu quo* quant à l'intérêt à verser au capital social.

Nous nous estimons en droit de relever que le développement réjouissant affiché par notre institution justifie le bien-fondé des mesures indulgentes envisagées dans le cadre de son renforcement interne.

Après cette orientation sur l'activité de la Coopérative, sur les problèmes pratiques qu'elle doit résoudre et sur l'esprit social qui anime ses dirigeants, les rapporteurs de l'organe de contrôle, *M. Henri Coeytaux*, caissier à Yens (Vaud), en français tout d'abord, puis *M. Jean Vogt*, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne), en allemand, n'eurent pas de peine à mettre en évidence l'excellence de la conduite des affaires de l'institution et la compétence de ses administrateurs, puis à faire approuver les conclusions de leur rapport contenant les propositions d'adoption des comptes annuels avec utilisation de l'excédent d'exploitation conformément au vœu de l'administration et des remerciements à l'adresse des artisans et collaborateurs de l'œuvre. Ces résolutions furent votées à l'unanimité.

Ainsi s'est terminée l'assemblée annuelle d'une institution autonome d'utilité publique qui ne bénéficie d'aucun appui quelconque des pouvoirs publics, mais qui ne compte que sur ses propres forces et sur la collaboration loyale et entière de ses adhérents pour assurer le plein accomplissement de la mission que lui ont assignée ses fondateurs. Pour l'obtention de prêts et crédits, la Coopérative de cautionnement de l'Union doit rester l'instrument précieux et indispensable au service du paysan et de l'ouvrier comme aussi de l'artisan et de l'employé. Ce faisant, elle renforce du même coup la considération générale dont jouit le mouvement Raiffeisen suisse.

Fx.

Chronique économique et financière

Situation économique dans le monde

La diversité des situations conjoncturelles de l'économie mondiale s'est légèrement atténuée. Aux Etats-Unis, la récession s'est sensiblement ralentie et l'état de la balance des paiements connaît un redressement. En Grande-Bretagne, une reprise se dessine. Au Japon, l'extraordinaire expansion persiste, quoique le danger de surchauffe ait diminué. En Australie et en Nouvelle-Zélande, la situation se maintient favorable.

En Europe, l'essor s'est quelque peu tempéré, mais n'en est pas moins demeuré puissant. Une intense activité économique a partout provoqué de nouvelles tensions sur le marché du travail. Entre les divers pays existent assurément des différences, mais les tendances conjoncturelles générales sont les mêmes dans les pays de la CEE que dans ceux de l'AELE.

En Suisse

La tension conjoncturelle a continué à augmenter chez nous alors qu'en 1960 déjà le revenu national net s'était accru du taux élevé de 7,7 % ou de 2,4 millions de francs pour atteindre 31,9 milliards. Jamais l'augmentation n'avait été aussi forte. Elle n'avait atteint que 4,5 % en 1959 et 4,2 % en 1958. Un tel résultat s'explique aussi bien par un accroissement des effectifs de la main-d'œuvre que par un relèvement des taux des rémunérations.

Le marché du travail a été très tendu dans tous les secteurs : le chômage est pratiquement inexistant, tandis que l'effectif des travailleurs étrangers augmente considérablement. Pour 100 places vacantes, on ne comptait, à fin mars, que 5 chômeurs complets contre 33 à fin avril 1960.

C'est surtout dans le bâtiment que l'emploi marque une extraordinaire expansion dépassant l'ampleur habituelle. Une enquête particulière menée dans les communes de 1000 à 2000 habitants — il y en a 473 — indique qu'on y a construit, en 1960, 5764 logements, ce qui représente un accroissement de 60 %, contre 38 % dans les communes de plus de 2000 habitants. Dans l'ensemble des communes soumises à la statistique, celles de plus de 1000 habitants, le nombre des nouveaux logements a passé de 31 882 en 1959 à 44 755 en 1960, et a donc marqué une progression des deux cinquièmes. Ce chiffre dépasse le record de 35 135 logements nouveaux construits en 1955.

L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et ser-

vices entrant dans le budget des salariés, s'établissait à 185,7 points à fin mai (base 100 en août 1939), dépassant de 0,8 % le chiffre du mois précédent (184,3) et de 1,5 % le niveau atteint un an auparavant (183,0).

Nos finances fédérales paraissent heureusement saines. En effet, les recettes fiscales de la Confédération, au cours du premier trimestre de 1961, se sont élevées à 758,7 millions de francs contre 639,6 millions durant la période correspondante de 1960. Quant aux dépenses courantes, elles se sont montées, en chiffres approximatifs, à 476 millions contre 475 millions durant le premier trimestre de 1960, et 302 millions en 1959. Pour les trois premiers mois de l'année, cela représente donc un excédent d'environ 327 millions de francs.

Nos échanges internationaux dans le premier trimestre de 1961 ont été marqués par des importations d'une ampleur exceptionnelle, ainsi que par un solde passif extrêmement élevé de notre balance commerciale. Nos importations ont atteint 2779 millions. Elles dépassent non seulement celles du premier trimestre de 1960, 2156 millions, mais aussi celles du quatrième trimestre de l'année, 2640 millions, alors que, d'habitude, nos échanges internationaux sont moins importants dans le premier que dans le quatrième.

Nos exportations ont augmenté dans des proportions satisfaisantes de 1844 millions dans le premier trimestre de 1960 à 2058 millions dans les mêmes mois de cette année. Cependant, conformément aux tendances saisonnières, elles ont été inférieures à celles du quatrième trimestre de 1960, 2353 millions.

En avril 1961, nos importations comme nos exportations ont continué à rester supérieures à celles du mois correspondant de l'année passée, les premières passant de 775,1 à 1035 millions, les secondes de 643,7 à 672,5 millions.

Le déficit de notre balance commerciale a atteint un chiffre anormalement élevé, l'augmentation des importations étant beaucoup plus forte que celle des exportations. Il se chiffre à 721,4 millions pour ce premier trimestre contre 311,6 millions seulement dans les trois premiers mois de 1960, et il dépasse certainement l'excédent des éléments invisibles de notre balance des revenus. A fin avril, il a passé à 958,2 millions contre 443,0 millions à fin avril 1960. Ce fort déficit n'est pas sans nous causer quelque inquiétude en tant que symptôme d'une surexpansion qui peut présenter de sérieux dangers. Nous ne sommes plus à

même de couvrir par nos propres moyens nos besoins de biens d'équipement, de biens durables de consommation et de main-d'œuvre. Serait-ce à dire que nous vivons au-dessus de nos moyens ?

Nos exportations horlogères ont atteint 269,8 millions de francs au cours du premier trimestre de 1961, dépassant de 8,4 % leur niveau du trimestre correspondant de 1960. C'est le résultat le plus favorable enregistré depuis 1957 (279,9 millions). Quoiqu'encourageant, il ne reste néanmoins que provisoire et il faut attendre l'évolution de la situation pour se prononcer.

Sans vouloir polémiquer, nous constatons avec plaisir que les pronostics arrosés de vinaigre d'une presse tendancieuse concernant nos relations commerciales avec la France ne se sont pas réalisées. Les craintes n'étaient donc pas justifiées. En effet, si l'on en juge par la statistique, les importations françaises en Suisse ont fait un bond stupéfiant atteignant le total de 1210 millions de francs suisses pour 1960, marquant ainsi une augmentation de 31 % par rapport à 1959. La France est ainsi passée au deuxième rang des fournisseurs de la Suisse, derrière l'Allemagne. En sens inverse, le volume des ventes helvétiques a battu son record avec 554 millions de francs suisses, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 1959. Vers ce même pays, et pour le premier trimestre de 1961, les exportations ont encore augmenté de 21,2 % et les importations de 34,4 % par rapport à la même période de 1960.

Ajoutons que le taux d'accroissement des exportations suisses, en général, a été plus grand vers l'ensemble des pays du Marché commun (+ 27,6 %) que vers les partenaires de l'AELE (+ 26,4 %) durant le premier trimestre de 1961. Il faut donc admettre que si la division de l'Europe en deux groupes n'a pas causé les préjudices que d'aucuns prévoyaient il demeure néanmoins indispensable d'aménager l'avenir. Bien des signes avant-coureurs d'une évolution favorable de l'antagonisme amorcé se manifestent à l'horizon.

Le marché de l'argent et des capitaux

Paradoxalement dans l'état actuel de la conjoncture, la liquidité reste abondante, cela malgré la forte mise à contribution du marché des capitaux par des emprunts étrangers, malgré les importants investissements réclamés par la construction, malgré le solde passif extraordinairement fort de notre balance commerciale.

Cette liquidité anormale en période de haute conjoncture est évidemment due, en grande partie, à l'afflux de capitaux étrangers et au rapatriement de capitaux suisses placés à l'étranger.

La forte liquidité de nos marchés financiers se manifeste dans le bilan des principales banques. Dans les grandes banques, les fonds confiés par le public ont augmenté de 811 millions au cours du premier trimestre de l'année contre 425 millions durant la même période de 1960. Dans les banques cantonales et pour la même période, l'augmentation a été de 466 millions contre 333.

Il ne faut cependant pas se laisser aller à l'euphorie, car une situation anormale réclame toujours une attention particulièrement vigilante. En effet, de fortes craintes d'une évolution vers un resserrement se justifient. Si la situation à l'étranger allait à s'améliorer, à se stabiliser, il serait à prévoir que l'argent qui avait cherché un abri chez nous reprendrait le chemin du retour. D'autre part, les besoins de crédits deviendront tels, pour la construction surtout, que la formation de l'épargne n'y suffira de loin plus. Au cours du second semestre de l'année, il faudra verser les fonds pour 8 milliards de constructions actuellement en chantier (ce chiffre était de moitié inférieur en 1957, année de pénurie de capitaux). Et enfin, le déficit de notre balance des paiements s'accroissant se chargera d'éponger encore les disponibilités. La direction de la Banque nationale nous y rend attentifs et fait appel à la sagesse des hommes de la finance, cela d'autant plus que le fonds de l'AVS ne peut plus guère offrir d'argent.

La répercussion de cette situation se trouve dans la légère hausse de rendement des titres de la Confédération. Le taux moyen le plus bas a été atteint à la mi-mai par 2,81 %. Il y a revirement depuis et ce taux était déjà remonté à 2,94 % à mi-juin. Les taux officiels de l'épargne et des prêts hypothécaires font cependant preuve d'une grande stabilité.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Il n'y a aucune raison, pour le moment, d'apporter une modification quelconque à l'échelle des taux en vigueur actuellement.

En épargne, c'est toujours le 2 3/4 %. Pour les obligations, le taux de 3 1/2 % à 5 ans de terme (3 1/4 % à 3 ans) reste normal là où la concurrence régionale le demande et là où les Caisses restent en quête de fonds nouveaux. En revanche, là où les disponibilités sont abondantes, où le besoin de nouveaux fonds ne se fait donc pas sentir, on peut normalement conserver le taux maximal de 3 1/4 %. Dans le secteur des débiteurs, il est d'absolue nécessité de conserver le taux hypothécaire de 3 3/4 % en premier rang. Ce taux est la conséquence du coût des fonds confiés comme aussi des frais inévitables causés par le maintien d'une saine liquidité et enfin de la marge de gain à assurer. Le taux des avances aux communes reste à 3 3/4 %. Néanmoins, dans certains cantons, l'établissement officiel a passé au 3 1/2 %. Nos Caisses locales s'aligneront toujours sur le taux officiel appliqué dans leur région, ne faisant surtout ici aucune pression pour pousser à la baisse. *Fx.*

LE COMPTOIR SUISSE DE LAUSANNE DU 9 AU 24 SEPTEMBRE

La 42^e Foire de Lausanne annonce une exposition spéciale du logement économique, création et aménagement de l'appartement à loyer modeste. Le but de cette exposition est d'inciter les constructeurs et les fabricants de meubles à tenir compte du confort moral, social et matériel de l'habitant aux ressources pécuniaires limitées. Il y aura un concours pour la création de meubles populaires et rationnels.

Parmi les nouveautés, il y a lieu de signaler encore l'exposition spéciale des Beaux-Arts, l'exposition originale des ensembles présentant le mobilier à travers les âges, la participation des principales manufactures horlogères du pays, le pavillon attractif : la vache et le cheval. Le Pavillon d'honneur est réservé, cette année, à la Grèce.

En bref, une exposition d'une valeur de tout premier ordre qui ne manquera pas d'attirer l'attention des visiteurs.

Les assises annuelles de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Parcourant les différentes régions de leur beau canton, les raiffeisenistes du Valais romand s'étaient donné rendez-vous, le samedi 15 avril, dans leur capitale, Sion la cité si chère de « Son et lumière », entourée de collines coiffées de châteaux dans un cadre de majestueuses montagnes. Ils apportaient de partout des effluves de cette terre par excellence du raiffeisenisme, se serrant les coudes en un colloque éducatif

pour conserver intacte la semence posée par les pionniers d'il y a plus d'un demi-siècle.

A 9 heures précises, comme convenu, le sympathique président de la Fédération, *M. Urbain Zufferey*, de Chippis, entouré de son état-major, se fait un plaisir de saluer les 250 délégués qui emplissent, compacts, la salle du « Cinéma Lux ». Il a un mot gracieux pour les invités, MM. Froi-

devaux et Pitteloud, délégués de l'Union, annonce l'arrivée prochaine du représentant du Gouvernement cantonal, M. le conseiller d'Etat Marcel Gros, chef du Département de l'Instruction publique, et fait part du message cordial de M. l'abbé Crettol, membre du Comité cantonal, absent du Valais ce jour-là. Ouvrant officiellement l'assemblée, le président en place les travaux sous la protection du Tout-Puissant et évoque notre protecteur national, saint Nicolas de Flüe.

Passant à l'ordre du jour, le président fait procéder à l'appel des Caisses. Est-ce en raison du brouillard qui s'est agrippé au flanc des montagnes et qui annonce une journée pluvieuse ou par indifférence que six des 63 Caisses fédérées n'ont pas répondu à la convocation ? Cette question ne saurait rester sans réponse, cela pour la santé morale de notre beau mouvement en Valais. Après avoir désigné deux scrutateurs, MM. François Gilliod, président à Monthey, et Antoine Bovier, caissier à Vex, l'assemblée entend la lecture d'un procès-verbal magistralement établi par le secrétaire, M. le conseiller national René Jacquod, et faisant revivre de manière imagée les péripéties des assises de 1960 tenues à Bramois. Et c'est au tour du caissier, M. Victor Berrut, de Troistorrents, de présenter les comptes de la trésorerie de la Fédération, vérifiés préalablement par les Caisses de Sion et de Salvan. Il en obtient aisément l'approbation unanime de l'assemblée. Sur proposition du Comité qui a étudié la situation, la cotisation annuelle des Caisses fédérées est fixée, pour 1961, à fr. 6.— par fr. 100 000.— de bilan. Sans aucune prétention de thésaurisation, la caisse n'a besoin que d'une alimentation juste rationnelle dans le seul but de faire marcher honorairement le ménage interne de la Fédération. Secrétaire et caissier reçoivent tout naturellement les remerciements mérités pour leur dévouement.

Présentant un rapport présidentiel bien étoffé, M. Urbain Zufferey passe en revue l'année 1960 féconde pour le raiffeisenisme en terre valaisanne. Il rappelle les succès incontestables des cours décentralisés d'instruction et les inoubliables manifestations jubilaires qui se sont déroulées dans sept Caisses fédérées. D'autres auront leur tour en 1961, mais partout ces journées, se déroulant dans une digne ambiance de fête raiffeiseniste, sont l'occasion d'un essor nouveau d'activité au profit des populations rurales. Les visites faites par le président à l'occasion d'assemblées générales ordinaires de Caisses locales lui donnent aussi la possibilité de faire d'heureuses constatations sur leur vitalité et de distribuer partout force conseils et encourage-

ments. Il insiste sur l'aménagement convenable et bien ordonné des locaux adaptés bien entendu aux circonstances locales. Préludant à l'adhésion de la Fédération des Caisses Raiffeisen à la « Fédération économique du Valais » (Chambre valaisanne du commerce) nouvellement constituée, l'orateur situe l'activité de cet organe de faite. Pour permettre au comité fédératif de prendre préalablement position à cet égard, l'adhésion sera proposée à la prochaine assemblée des délégués. Et le président de conclure en soulignant l'esprit chrétien des idéaux raiffeisenistes et les relations harmonieuses des Caisses valaisannes avec leur Union centrale.

C'est alors le moment d'illustrer l'action des Caisses Raiffeisen du Valais romand par quelques chiffres caractéristiques. Au nombre de 63, elles ont vu l'effectif de leurs membres progresser de 173 unités pour atteindre le chiffre de 8628. L'effectif des déposants suit un même rythme ascendant passant de 18 957 à 19 688, réunissant ensemble un volume d'épargne de 53,4 millions de francs auxquels s'ajoutent les 17,3 millions d'obligations à terme et les 8,3 millions de dépôts en compte courant. Le chiffre global des bilans de 84,6 millions marque l'augmentation de 8,8 millions ou de 11,6 % sur l'année précédente (moyenne suisse 8,9 %), pour un roulement d'affaires de 146,9 millions. Compte tenu des bénéfices de 1960, les réserves atteignent 3,4 millions. Précisons encore qu'avec la Fédération sœur du Haut-Valais, le canton compte 126 Caisses groupant 14 981 sociétaires et marquant un chiffre d'affaires de 279 millions pour un montant global des bilans de 159 millions.

Après avoir annoncé que la Caisse de Troistorrents se fera un honneur de recevoir les délégués pour les assises de la Fédération de 1962, le président rend un hommage ému aux dirigeants disparus depuis la dernière assemblée et l'assistance se recueille un instant à leur mémoire. Pour suivre cet acte de reconnaissance envers les méritants chevronnés, M. Zufferey proclame le palmarès des vétérans ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes des Caisses locales et qui se voient gratifiés du portefeuille traditionnel dédié, pendant que crépitent les applaudissements. Les fortes paroles du président ne font qu'ajouter à cet hommage émouvant envers les dirigeants jubilaires dont nous nous plaçons à publier les noms :

MM. Robert Felley, Saxon
Xavier Gabioud, Orsières
Adrien Rossier, Monthey
Alexandre Morand, Hérémence
Pierre Zuber, Chalais
Jean Pralong, Evolène

Antoine Maistre, Evolène
Maurice Fauchère, Evolène
Emile Roh, Collombey
Guillaume Florey, Vissoie.

Enchaînant, le délégué de l'Union, M. Géo Froidevaux, apporte le message de la Direction centrale, message contenant son salut, ses sentiments de reconnaissance et ses vœux de succès pour l'avenir. Ayant situé l'épanouissement du mouvement sur le plan national, Caisses affiliées, Caisse centrale et Office de revision, le rapporteur s'arrête à la situation particulière des Caisses valaisannes et en fait les commentaires utiles pour les organes responsables. Le bilan de qualification qu'il établit les honore et témoigne de la capacité de nos populations des campagnes à gérer, elles seules, leurs propres affaires d'épargne et de crédit par l'autofinancement et la coopération. Remplissant son rôle d'éducateur, le délégué de l'Union distribue encore force directives d'ordre juridique et pratique, notamment en ce qui concerne le droit du cautionnement, les droits de timbre fédéraux sur les emprunts communaux et enfin le devoir de discrétion.

Il appartient enfin à M. le conseiller national René Jacquod de faire un tour d'horizon sur le chemin parcouru par l'AVS depuis son entrée en vigueur en 1946 pour préciser ensuite le sens et l'envergure de la cinquième revision de cette grande œuvre nationale d'utilité publique au premier chef. Cette rétrospective générale permet au conférencier de faire ressortir les bienfaits de l'entreprise et l'amélioration des prestations à la suite des expériences faites, les prévisions les plus optimistes ayant sans cesse été dépassées. Le principe est d'ailleurs admis que le Conseil fédéral établira un rapport de situation tous les cinq ans avec, éventuellement, des propositions pour une réadaptation possible aux circonstances du moment.

Ayant passé en revue les prestations versées aux différentes catégories d'assurés aux termes de la revision entrant en vigueur au 1^{er} juillet 1961, le brillant conférencier fait, en guise de conclusion, une réjouissante constatation, tout à l'honneur du peuple suisse, des banques en général, de nos Caisses Raiffeisen en particulier : c'est qu'on n'a jamais autant épargné que de nos jours, cela contrairement aux pronostics défavorables que certains esprits chagrins émettaient au moment de l'introduction de l'AVS. La vertu d'économie du peuple suisse ne s'est pas émoussée. L'AVS, qui n'est pas une fin en elle-même, du moins sur ses bases actuelles, ne doit que stimuler l'esprit d'épargne pour la conquête d'un bien-être toujours plus poussé et mérité par l'effort de chacun.

Après une assemblée aussi laborieuse qui avait retenu toute l'attention des participants, ceux-ci avaient hâte de se détendre un peu en allant prendre un apéritif réconfortant. Aussi, le distingué président met-il le point final par son merci à tous, conviant chacun au repas en commun qui devait être servi à l'Hôtel de la Paix.

Les délégués se regroupent donc pour une agape fraternelle autour de tables fleuries où leur est servi, par le maître de céans, un repas copieux et reconstituant. Ils sont déjà bien en verve lorsqu'ils prennent connaissance du télégramme de félicitations et de vœux du chanoine Brunner, curé de Sion, et se font une joie d'acclamer le conseiller d'Etat Marcel Gros qui vient leur apporter le message du Gouvernement cantonal. Ne cachant pas sa sympathie pour les raiffeisenistes et pour l'action bienfaisante qu'ils réalisent dans toutes les communes des vallées alpestres, comme de la grande vallée centrale, l'orateur précise que son message ne contient aucune fausse note, qu'il exprime bien la pensée du Conseil d'Etat dans son ensemble, avec sa gratitude pour les services rendus aux populations laborieuses par ces petits instituts d'autofinancement sérieusement et consciencieusement gérés sous l'égide d'un mouvement national supérieurement organisé. Et ce lui est l'occasion d'aborder des problèmes d'actualité qui lui tiennent à cœur et qui doivent permettre au Valais de suivre l'évolution rapide de la situation tout en gardant son vrai cachet de canton chrétien. Ayant maudit le matérialisme et l'argent qui corrompent non seulement la jeunesse mais même les hommes d'âge mûr, il place les responsables devant les nécessités des temps et souligne l'urgence de la formation des élites, de la jeunesse qui doit être sélectionnée jusque dans les villages les plus reculés. Il lance finalement un appel à l'union des efforts pour aider le Gouvernement à réaliser ses projets dans l'intérêt du canton. Le merci du président traduit les sentiments de toute l'assistance.

Ayant rempli honorablement leur mission de délégués, réconfortés au contact de ceux qui militent aux mêmes idéaux, les raiffeisenistes valaisans s'en retournent dans leur village, emportant les consignes reçues, conservant dans leur cœur la joie de poursuivre leur œuvre d'entraide au profit du bien commun.

Le succès de cette manifestation témoigne encore de l'importance considérable que prennent, d'année en année, nos petites institutions financières travaillant dans un petit espace à la dimension humaine et luttant pour la réalisation de conditions matérielles et morales indispensables au libre développement de la personne responsable. *Fx.*

Aux Breuleux, les raiffeisenistes jurassiens reçoivent un accueil chaleureux

C'est de faire pour rien qui est beau. Même si le travail ne paie pas, parce que c'est de faire qui compte. Quand même je serai tout seul, et quand même je n'ai pas été gâté, quand même je sais bien ce que c'est, et c'est toujours la même chose, mais je dis : c'est ça qui est beau !

Ces paroles du vigneron de C.-F. Ramuz que cite le président, *M. Sylvain Michel*, député à Courtedoux, dans son allocution d'ouverture de la 36^e assemblée ordinaire des délégués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, tenue le samedi 22 avril aux Breuleux, caractérisent bien les sentiments qui animent les chefs de file de nos institutions d'autofinancement rural venus en rangs compacts de tous les districts du Jura pour prendre contact entre eux et recevoir les consignes de leur comité fédératif. Faisant tout pour rien, par dévouement, parce qu'ils savent que c'est pour le prochain, ils en éprouvent de réelles satisfactions intimes. Travailler pour la communauté sous l'égide des Raiffeisen et des Traber, ils savent que c'est ça qui est beau. La réunion de ce jour prend alors une allure de fête et d'enrichissement moral. Ils retrempent leur volonté d'entraide aux sources du véritable esprit humain, de l'esprit chrétien.

Ayant prélué par de si nobles sentiments et non sans avoir évoqué la légendaire figure de l'ancien curé Beuret des Breuleux, le président souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants réunis dans la spacieuse et somptueuse salle de spectacles, unique en son genre dans nos communes jurassiennes, dont s'est dotée la commune des Breuleux, et qui doit avoir fait bien des envieux. *M. Michel* a encore des mots charmants pour chacun des invités, les délégués de l'Union, *MM. Géo Froidevaux* et son fils *Jean-Marie*, tous deux de l'Office fiduciaire et de revision, les autorités du lieu, *M. l'abbé Berberat*, curé de la paroisse, accompagné de son boursier, *M. le maire Theurillat*, assisté d'un conseiller communal, *M. Léon Membré*, président fondateur et membre d'honneur de la Fédération, le colonel *Farron*, représentant de l'ADIJ, *M. Loeffel*, directeur de l'ECA de Courtemelon, les dirigeants *in corpore* de la Caisse locale. De cordiaux messages de sympathie et de vœux arrivent d'invités qui s'excusent, du doyen des Franches-Montagnes, *M. le révérend curé Theurillat*, des Bois, capitaine aumônier en cours d'instruction, de *M. l'abbé Montavon*, curé retraité à Boncourt, fondateur et membre d'honneur de la Fédération, enfin de *M. Joseph Froidevaux*, prési-

dent de la Caisse du Noirmont et membre du comité fédératif, hospitalisé à Berne et auquel vont les vœux de guérison et de bonne santé de l'assemblée.

L'honneur échoit alors à *M. Abel Roy*, président du Comité de direction, d'apporter le salut de la Caisse des Breuleux en faisant des vœux pour le succès de l'assemblée. On le sent déjà, la Caisse locale réserve la plus chaude hospitalité aux participants et leur impression première ne sera pas trompée tout au long de la journée. D'ailleurs, parmi d'autres titres à faire valoir, la Caisse des Breuleux vient d'en conquérir un : c'est celui d'être devenue la vedette des Caisses jurassiennes par l'importance de son chiffre de bilan. Aux Franches-Montagnes, pays des hautes joux, la commune des Breuleux fut la dernière à se doter de son propre institut d'épargne et de crédit, ayant auparavant fait l'expérience d'une agence de banque commerciale. Mais la vie communautaire s'exerce avec une telle intensité dans ce village progressiste et dans tous les secteurs, que la Caisse locale devint rapidement l'institut financier de tous et pour tous. Clôture son 19^e exercice, elle prend, avec ses trois millions et demi de bilan, le premier rang des Caisses jurassiennes. Exemple caractéristique de la coopération pratiquée dans un esprit d'harmonie et d'union en vue du seul bien commun.

C'est dans cette atmosphère fleurant bien les idéaux raiffeisenistes que le président passe à l'ordre du jour et, diligemment, l'assemblée liquide les tractanda administratifs. Elle désigne deux scrutateurs, *MM. Lucien Riat* (Alle) et *Louis Kohler* (Asuel). Comme à l'accoutumée, le secrétaire, *M. Louis Daucourt*, ancien maire à Fahy, nous reporte en pensée à la journée du 7 mai 1960 à Porrentruy par la lecture d'un procès-verbal imagé, parfait de forme et de fond, qui recueille les applaudissements de l'auditoire.

L'appel fait ressortir la présence de 244 délégués représentant 68 des 69 Caisses fédérées. La seule absente, celle de Pleigne, s'est fait excuser. Une telle participation compacte est un témoignage qui en dit long sur la vitalité de nos institutions et leur attachement à leur Fédération. Le président n'en a pas caché sa satisfaction.

Sur le thème « Etre libre et servir », le rapport présidentiel, de haute valeur morale, donne un éclat tout particulier aux travaux de l'assemblée. Les participants y puisent des mots d'ordre et du réconfort. L'orateur se plaît à mettre l'accent sur

l'importance du service de revision et sur son action salutaire à qui l'on doit la sécurité et le prestige des Caisses locales. Noble est ainsi la mission du reviseur, professionnel de la technique bancaire mais conseiller et collaborateur des dirigeants responsables. Cette heureuse harmonie qui conquiert la considération ne peut qu'assurer le succès de nos institutions d'entraide. Qu'on en juge par les chiffres que proclame le président, *M. Michel* :

Les 68 Caisses fédérées groupent 6345 sociétaires (effectif en augmentation de 154 unités). Les 21 789 déposants (+ 1046) ont constitué un volume d'épargne de 54,7 millions auxquels s'ajoutent les 9 millions de dépôts en obligations à terme et les 6 millions de dépôts en compte courant. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 121 millions alors que la somme globale des bilans au 31 décembre 1960 atteignait 75 millions, en augmentation de 6,2 millions ou de 9 % sur l'année précédente. L'excédent d'exploitation de fr. 281 925.— a porté les réserves à 3,3 millions de francs.

Et le président de conclure que les Caisses Raiffeisen ne construisent pas sur le sable parce qu'elle restent scrupuleusement fidèles aux principes éprouvés des pionniers, parce qu'elles conservent leur caractère d'institutions autonomes au service du peuple selon leur idéal chrétien : « Dieu d'abord, les hommes ensuite, l'argent après ».

Une 69^e Caisse vient de se constituer à Montignez. Ce nouveau fleuron est accueilli par acclamation au sein de la Fédération et ses délégués sont chaudement félicités. On nous dit même qu'une 70^e est en préparation à Dampfreux-Lugnez, à preuve que deux représentants de cette paroisse sont présents à l'assemblée et reçoivent les meilleurs encouragements.

La trésorerie du ménage interne de la Fédération se présente sous un jour favorable et le caissier, *M. Albert Ackermann*, maire à Montvevelier, n'a pas de peine à obtenir décharge de sa gérance avec remerciements, selon les propositions des sections vérificatrices de Crémines et de Lamboing. Les Caisses de Courtemaître et de Sorvilier rapporteront sur les comptes de l'exercice 1961. Au vu de la saine situation de la Caisse, l'assemblée décide le *statu quo* quant à la cotisation annuelle pour 1961.

Il est un acte traditionnel qui ne manque pas d'émouvoir l'assistance. C'est celui de la remise solennelle du portefeuille-souvenir aux dirigeants ayant accompli 25 ans d'activité au sein des organes de leur Caisse locale. Un quart de siècle de fidélité, de dévouement et de loyale collaboration au service du bien commun, cela vaut bien la

peine d'être relevé. Aussi, l'assemblée acclame-t-elle ces chevronnés :

MM. Auguste Joset, Courfaivre
Jules Broquet, Courfaivre
Joseph Rondez, Cornol
Joseph Roth, Cornol
Alcide Rondez, Cornol
Joseph Bouverat, Courtedoux
Rév. curé Chappuis, Montfaucon
Louis Willemin, Les Bois
Jean Beuchat, Soulece.

Le président relève encore qu'à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la Caisse-mère de Bure, l'an dernier, la Fédération a remis une channe dédiée à M. Joseph Guélat, pour son demi-siècle de fidélité au poste de secrétaire du Conseil de surveillance. Un tel rare événement méritait d'être rappelé.

Toujours dans le cadre de la proclamation des mérites, M. Michel nomme enfin les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'ECA de Courtemelon. Ce sont : M. Jean-Pierre Charmillot, de Vicques, gagnant du prix d'économie rurale et M. Samuel Tschann, de Mont-Tramelan, gagnant du prix de comptabilité.

Les « Problèmes d'actualité » que soulève le rapport du délégué de l'Union constituent, chaque année, le morceau de résistance de cette journée de travail, parce que cette étude met les militants des Caisses devant leurs responsabilités journalières, parce qu'on attend d'elle directives et consignes pour la bonne administration des affaires face à l'évolution de la situation économique, face aux problèmes nouveaux qui se posent et aux besoins des temps modernes. Les commentaires d'usage sur le résultat des revisions et l'étude de questions d'ordre juridique et pratique découlant du droit du cautionnement, des droits de timbre fédéraux sur les prêts aux corporations de droit public et du devoir de discrétion ont fait la matière de ce substantiel rapport qui contenait, en guise de préambule, le message de remerciements, de félicitations et les vœux de la Direction de l'Union. Ce fut l'occasion pour le président Michel, en remerciant le rapporteur, *M. Géo Froidevaux*, de le prier de transmettre la gratitude de l'assemblée et l'assurance de l'attachement de la Fédération à l'Union centrale.

Quoique déjà fort laborieuse et suivie avec une attention digne de toute éloges, l'assemblée se poursuit encore par une « Discussion générale » au cours de laquelle des suggestions sont faites et des questions pertinentes sont posées auxquelles réponses concrètes sont données. Cette foire aux idées s'achève par le mot de clôture du président. Mais à peine le rideau de la

scène s'est-il fermé devant les tables du comité fédératif qu'il se rouvre devant la fanfare des Breuleux aux fringants costumes et dont la réputation n'est plus à faire puisqu'elle a porté le renom du pays devant les jurys internationaux. Sous la baguette de son talentueux directeur, M. Henri Cattin, elle réserve un concert de gala complété par des productions non moins goûtées du Chœur d'hommes dirigé avec distinction par M. Phillipini. Les oreilles vibrant encore aux accents de la « Rauracienne », les délégués sont conviés, après un apéritif bien gagné, au repas en commun qui sera excellemment servi à l'Hôtel de la Balance, aux Vacheries-des-Breuleux.

Dans une atmosphère des plus familières et les esprits bien détendus, les 260 convives applaudissent frénétiquement les toasts des personnalités amies présentes, fusées oratoires suscitées par un brillant major de table, *M^e Laurent Aubry*, avocat à Saignelégier. *M. Henri Theurillat*, maire, apporte le salut de la population des Breuleux, fière d'accueillir les raiffeisenistes jurassiens et loue le rôle de la Caisse locale dans l'économie de la commune. *M. l'abbé Berberat*, révérend curé de la paroisse, relève l'esprit chrétien du mutualisme de crédit et les mérites des dirigeants qui consacrent leur temps et leurs talents au service du prochain, les conviant encore à inoculer leur enthousiasme, leur esprit de persévérance et le secret de leur dévouement à la jeunesse.

Le colonel Farron, délégué — nous allions dire permanent — de l'ADIJ, salue à la manière militaire qui est son secret, les figures amies et souscrit pleinement aux idéaux raiffeisenistes dont la réalisation constitue un puissant apport à la vie économique du Jura. *M. Léon Membrez*, membre d'honneur de la Fédération, se déclare fier des succès remportés par l'association dont il fut fondateur et qu'il présida au cours d'un quart de siècle. Ses réminiscences font ressortir le chemin parcouru et le courage méritoire des pionniers.

Malgré l'heure avancée et l'ambiance du banquet, le message de *M. Lœffel*, directeur de l'ECA de Courtemelon, sait gagner l'attention de l'auditoire en traçant l'évolution tragique que subit notre agriculture : disparition de la petite exploitation paysanne, grignotement à un rythme accéléré des terres cultivables, spéculation foncière. Où va-t-on ? C'est un émouvant appel à la formation professionnelle de ce qui reste du monde agricole qui doit constituer l'élite de la classe des terriens en même temps que l'élite du pays. Il a l'heur d'éveiller bien des consciences. Par ailleurs, M. Lœffel doit être remercié pour toute la

sympathie dont est entouré le problème Raiffeisen dans le programme d'enseignement à l'ECA de Courtemelon.

Le succès de la journée fut un éclatant témoignage de la volonté des raiffeisenistes jurassiens d'œuvrer avec toujours plus de dynamisme pour l'autonomie financière

de nos communautés rurales par le développement de ces petits instituts locaux d'autofinancement bien à même de répondre aux besoins des populations laborieuses selon notre esprit démocratique et fédéraliste.

Ex.

Année 1930... et aujourd'hui

Il réfléchissait et cherchait des idées pour le discours qu'il devait incessamment prononcer à la récente Journée officielle de la Foire suisse d'échantillons à Bâle, le très estimé Président de notre Confédération suisse, M. Wahlen, quand un heureux hasard, comme il l'a dit lui-même, vint à son secours.

Quelques jours auparavant avait été inauguré à Brougg le buste d'Edmond Schulthess, son prédécesseur au Département fédéral de l'Economie publique, l'un des plus puissants magistrats qui ait illustré notre Exécutif fédéral.

La manifestation de Brougg en l'honneur d'Edmond Schulthess conduisit M. Wahlen à se demander quel genre de soucis avait pu peser en une occasion analogue sur l'esprit d'un ministre suisse de l'Economie publique vers les années 1930.

Bien le lui prit. D'instructives comparaisons purent être faites et il fut possible de mesurer le chemin accompli depuis lors.

1930 ?

Années de chômage, d'insécurité sociale, de disette, de misère !

1960 ?

Années de folle abondance !

Vers les années 1930, à la suite de la crise économique mondiale, on comptait, en Suisse, plus de 100 000 chômeurs et la misère s'était installée dans de nombreux foyers.

Le tourisme — branche vitale pour la Suisse — était entièrement paralysé — comment voyager quand on n'a pas le sou ! — et l'Etat devait apporter son aide, non seulement à des secteurs économiques vulnérables, comme l'agriculture et l'industrie textile, mais encore à des branches naguère prospères comme l'industrie horlogère...

Aujourd'hui, changement total de décor !

Si nous étions brusquement replacés dans la situation des années trente, grande serait notre stupéfaction à mesurer l'ampleur de la révolution qui s'est opérée...

Et qu'arriverait-il à un homme mort vers les années trente, s'il revenait brusquement parmi nous ?

Ne faudrait-il pas lui donner un tuteur pour lui permettre de s'adapter à nos conditions d'existence, une demoiselle de com-

pagnie pour le préserver des accidents de la route et un médecin pour contrôler continuellement ses nerfs ? Et ne faudrait-il pas le flanquer d'un comptable avec maîtrise fédérale pour remplir sa feuille d'impôts et d'un conférencier pour lui expliquer l'évolution des mœurs afin qu'il ne soit pas complètement perdu ?

Il serait probablement victime dans notre climat de folle prospérité du même malheur qui nous abattrait si nous nous laissions emporter, sans préparation, dans le cosmos. Nous sommes, par rapport à nos ascendants, les Gagarine de notre époque.

Aujourd'hui, notre machine économique tourne à plein rendement et surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. De 1945 à ce jour, le produit social net de notre économie a passé de 14 à 140 millions de francs, le revenu par habitant de 2500 à 4420 francs.

Malgré la concurrence étrangère et quelques obstacles de divers ordres, nos exportations, une année après l'autre, battent leurs propres records. Elles comptaient dans notre balance pour 800 millions de francs par an de 1932 à 1936. Elles se sont montées à 820 millions pour le seul mois de décembre 1960 et à 7,3 milliards de francs pour 1959 et 8,1 milliards pour 1960.

On apprenait avec étonnement, il y a un an, que les projets de construction annoncés s'étaient accrus de 1,3 milliard de francs par rapport à l'année précédente pour s'établir à 6,43 milliards. On pensait alors avoir enfin atteint un plafond, mais on sait maintenant que les projets prévus pour 1961 s'élèveront à plus de 8 milliards de francs.

Le taux d'occupation des lits d'hôtels a augmenté simultanément de 13,5 %.

Au lieu de devoir venir en aide à des dizaines de milliers de concitoyens sans travail, nous occupons une armée de travailleurs étrangers — presque un demi-million ! — C'est le 20 % des personnes actives en Suisse et près du 9 % de la population totale. L'effectif de la main-d'œuvre a augmenté de 73 650 personnes ou 26,8 % de février 1960 à février 1961.

Les employeurs, de la Confédération aux administrations cantonales et communales, de la petite à la grande entreprise, recher-

chent sans fin ni cesse des professeurs, des juristes, des économistes, mais surtout des chimistes, des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers aussi qualifiés que possible. Et ce qu'on demande surtout au technicien, ce sont des moyens de remplacer au maximum possible la main de l'homme par la machine, beaucoup plus précise, rapide et productive.

Le bilan des banques — ces excellents miroirs de la vie économique d'un pays — augmente régulièrement chaque année. Celui de la Banque cantonale du Valais qui était de 200 millions de francs en 1950 est de près de 617 millions pour 1960 !

En bref, ce pays regorge de prospérité... après avoir connu pas mal de difficultés.

Un de mes contemporains et amis d'étude, juriste de profession, m'a rappelé dernièrement un épisode de sa vie au sortir de l'Université, épisode bien significatif des difficultés d'autrefois.

Une annonce anonyme offrait un poste de juriste. Elle était fort avare de détails et pourtant il écrivit « sous chiffre » après de longues hésitations. Et cela lui réussit. On lui offrit d'entrée 400 francs par mois, sans garantie d'engagement définitif, sans retraite, tout en lui faisant comprendre que l'avenir dépendrait au moins autant de lui que de ses employeurs. On lui démontra en d'autres termes, ses études étant terminées, qu'il devait commencer par apprendre à travailler. Le reste viendrait peut-être plus tard : les droits après l'accomplissement des obligations.

Tel fut son lot dans toute sa banalité et ce fut le lot de milliers de jeunes gens qui se lancèrent alors dans la vie.

Quel contraste aujourd'hui quand on parcourt les journaux dont des pages entières sont remplies d'offres de place. Les textes se font très discrets sur les obligations, les exigences et les servitudes des postes à pourvoir. On s'ingénie, par contre, à les rendre alléchants : bons traitements et bons gages, semaine de cinq jours, vacances payées, fonds de prévoyance ou caisse de retraite, sans compter le rapide avancement quasi gratuit.

C'est l'effet direct de la haute conjoncture. C'est grâce à un extraordinaire essor économique qu'on peut offrir tant d'avantages.

Sommes-nous plus heureux pour autant ?

That is the question... dirons-nous avec Hamlet Shakespeare.

Oui, dans la mesure où la vie nous a été rendue plus agréable — agréable à tous les travailleurs qu'ils soient manuels ou intellectuels, porteurs de col bleu ou de col blanc — où il y a plus de loisirs, plus de détente, plus de sécurité, plus de confort et, dans une certaine mesure, plus de joie,

tout au moins pour ceux qui savent voir le bon côté des choses.

Non, dans la mesure où nous risquons de nous enliser dans le matérialisme.

Si la course des peuples vers un niveau de vie de plus en plus élevé, a justement noté M. Wahlen, s'inspire sans doute de motifs louables, elle contribue cependant à mettre de plus en plus l'accent sur les valeurs matérielles.

Cette évolution s'explique en partie par les prodigieuses conquêtes de la science et de la technique, mais ces progrès ne sauraient fournir non plus de réponse au pro-

blème du bonheur qui semble aujourd'hui fondamental.

De toute façon, la conquête de l'espace par l'homme ne contribuera pas plus à renforcer le sentiment de bonheur et de sécurité auquel nous aspirons tous que, par exemple, la possession d'une voiture étincelante ou d'autres biens discutables.

Aujourd'hui, à l'ère atomique, comme autrefois, l'homme ne vit pas que de pain...

La folle prospérité risque de nous le faire oublier... et c'est cet oubli qui est très grave.

Abbé Crettol,

recteur de l'ECA de Châteauneuf.

Le raiffeisenisme en marche

En relatant la création des nouvelles Caisses des Hauts-Geneveys (Neuchâtel) dans notre numéro de février et de Vuisens (Fribourg) dans celui de mars, puis des Bayards (Neuchâtel) et de Montignez (Jura) dans celui de mai, nous répétions qu'un vent de fondation soufflait sur la Suisse romande après une accalmie de plus de deux ans. Nous ne pouvions mieux dire puisque voici les cinquième et sixième Caisses fondées au cours des quatre premiers mois de l'année. Si, depuis longtemps, le Tessin tenait l'affiche en annonçant régulièrement, chaque année, une bonne demi-douzaine de fondations, la Suisse romande lui a rondement damé le pion cette fois. Disons tout de même que deux Caisses viennent d'être fondées au Tessin cette année, celles d'Arzo et de Lavertezzo, mais aucune en Suisse alémanique.

C'est que le désir d'entraide et de solidarité dans le domaine de l'épargne et du crédit par la mise en valeur des forces latentes se manifeste toujours plus dans de nouvelles communes par des aspirations légitimes tendant à procurer à la population rurale sa liberté d'action, son autonomie financière. Et c'est bien ainsi que, par son activité de fondation, notre mouvement coopératif témoigne d'un esprit de jeunesse et poursuit inlassablement sa route vers de nouvelles conquêtes.

Nous nous faisons une joie de présenter ces deux sœurs cadettes auxquelles les 1070 aînées souhaitent la plus chaleureuse des bienvenues au sein de la grande famille raiffeiseniste suisse. Elles émettent en plus l'espoir que ces nouvelles recrues puissent rendre les services que la population laborieuse attend d'elles dans le domaine qui leur est propre et sous l'égide bienveillante de notre Union nationale. L'esprit d'initiative des fondateurs allié à une volonté de travail en commun est garant d'une activité féconde, donc de prospérité.

Savagnier (Neuchâtel)

Les deux villages du Grand et du Petit-Savagnier se succèdent tout au fond sud-est du Val-de-Ruz, le Grand disposé parallèlement à la lisière de l'épaisse et vaste forêt qui revêt Chaumont, fier de posséder l'église ancienne et l'imposante maison d'école avec ses annexes, le Petit, plus modeste, s'échelonnant au rebours de l'autre, en travers de la vallée. Tous deux ont conservé une certaine autonomie, mais se sont liées de bonne heure en une « générale communauté » que la marche du temps a transformée en une commune unique.

En 1224, on parlait déjà de la chapelle de « Savigny » dédiée à saint Nicolas et dépendant du chapitre des chanoines de Neuchâtel et c'est en 1593 qu'en un élan de solidarité les habitants du Grand et du Petit-Savagnier manifestèrent leur intention de s'entraider comme des frères, s'organisèrent en communauté autonome, puis rebâtirent ensemble leur temple en 1650.

Néanmoins, des « fonds » d'anciennes origines, remontant vraisemblablement aux fours banaux, monopole communal à redevances, étaient gérés indépendamment dans chacun des deux villages par des communiens ayants droit et ce n'est qu'en 1879 que ces « administrations » furent dissoutes et leurs « fonds » remis à la municipalité, cela aux termes de la loi en vigueur à l'époque.

La population est restée attachée à son village. Les mêmes noms de famille trouvent leur souche entre les XII^e et XVI^e siècles. La culture du sol et particulièrement l'exploitation des forêts furent les occupations incessantes des « Silvaniens », preuve en est que l'origine du nom remonte au latin *silva*, la forêt.

L'histoire du lieu relate les efforts des communiens pour agrandir le territoire, notamment l'achat des riches forêts de Chaumont et de pâturages boisés aux Pontins, au nord du Chasseral, domaine sis sous la juridiction du prince-évêque de Bâle et appelé Les Savagnières. Ces belles métairies des Savagnières, toujours propriété de la commune, se trouvent aujourd'hui enclavées dans le territoire de celle de Saint-Imier et les marais des Pontins, qui en font partie, ont été placés, depuis 1947, sous la protection de l'Etat de Berne au titre de monument naturel.

Savagnier a toujours été une commune progressiste : la fruitière ou laiterie date de 1885. En 1896 commencèrent des travaux de drainage et la captation des sources pour l'alimentation du village. A côté du collège se trouve une vaste halle de gymnastique avec salles pour usages divers.

Le village de 480 habitants est resté essentiellement agricole et sylvicole : 30 exploitations paysannes et 322 ha de forêts



Savagnier

communales. En plus de la laiterie, on a constitué une société d'alpage, un syndicat d'élevage et une société du battoir. On compte également une scierie-menuiserie et une entreprise de bâtiments. Nécessité des temps modernes, guère moins d'une centaine d'ouvriers et d'ouvrières s'en vont chaque jour gagner leur vie ailleurs, la plupart sur l'autre versant du Val-de-Ruz, dans les fabriques d'horlogerie de Fontainemelon, de Chézard-Saint-Martin ou de Dombresson, quelques-uns à Neuchâtel. La vie culturelle s'y développe grâce aux sociétés de chant, chœur mixte et chœur d'hommes, de gymnastique, de tir et même de hockey.

L'esprit progressiste de Savagnier s'est manifesté d'une manière toute particulière par la fondation, en 1869, déjà, d'une Caisse d'épargne, inscrite au registre du commerce sous la forme de société coopérative, mais sans garantie personnelle des membres. Son bilan se chiffre actuellement à un peu plus de 3 1/2 millions. Cette Caisse d'épargne de Savagnier étend son rayon d'action sur toute la région du Val-de-Ruz, voire même plus loin. Plusieurs parmi les membres dirigeants n'ont pas leur domicile à Savagnier. Elle ne remplit donc pas, de manière satisfaisante, le rôle d'institut financier propre à la commune et ayant une structure solide découlant des principes de la solidarité des sociétaires et de son affiliation à une organisation nationale l'assurant contre les vicissitudes des temps.

* * *

Et c'est ainsi que, grâce à l'initiative de quelques citoyens éclairés et dévoués à la chose publique, une conférence d'orientation fut faite à Savagnier, le 9 décembre dernier, par le délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux. Cette assemblée était placée sous le patronage du président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon. Elle permit à l'auditoire compact de s'instruire sur le crédit mutuel organisé dans les limites strictes de la commune et selon les principes Raiffeisen, tel qu'il est pratiqué dans tous les cantons suisses.

La question était, bien sûr, délicate à poser à Savagnier. Elle le fut avec tout le doigté voulu pour ménager les susceptibilités et ne pas heurter de front des avis opposés et des situations acquises. Il fallait donc sagement ne pas imposer un état de fait mais laisser s'écouler un temps de réflexion pour laisser liberté entière aux esprits de se faire une opinion sur l'utilité de la fondation d'une coopérative de crédit, système Raiffeisen.

Mais la semence était jetée. Elle germa

si bien que 21 citoyens bien décidés donnèrent rendez-vous au 24 avril tant au président de la Fédération neuchâteloise qu'au délégué de l'Union pour prêter leur concours à une assemblée constituante et préparer les formalités de fondation. Les 21 déclarations d'adhésion ayant été recueillies, l'assemblée adopta les statuts normaux des Caisses Raiffeisen, et constitua les organes de l'institution en appelant à la présidence du Comité de direction, l'animateur du mouvement, M. Fritz-Ami Aubert, agriculteur et commerçant en bois, et à celle du Conseil de surveillance, M. Jules Gaberel, administrateur communal. Un jeune sociétaire, de bonne formation et entouré de la considération publique, M. Marcel Wenger, se vit confier la gérance de la Caisse.

Sans faire de bruit, modestement mais bien résolue, la benjamine des Caisses neuchâteloises se met à l'œuvre au service exclusif de la communauté villageoise. Cette fondation n'a pas manqué de réjouir le distingué président de la Fédération, M. Urfer, qui voit son vœu se réaliser pleinement : la couronne complète des communes raiffeisenistes de son cher Val-de-Ruz.

* * *

Damphreux-Lugnez (Jura)

Ces deux communes sont contiguës à tel point que seul le poteau indicateur, sur la route principale, indique que l'on a passé de l'une à l'autre. Elles sont situées à quelque 8 à 9 km. au nord de Porrentruy et à 413 m. d'altitude, sur la Cœuvatte, petite rivière de la Basse-Ajoie qui va se jeter en France dans l'Allaine, ce qui explique que tout le pays d'Ajoie fait géographiquement partie du bassin du Rhône. La commune de Lugnez, la plus au nord, borde la frontière d'Alsace entre les villages de Montignez et de Beurnevésin qui voisinent les communes françaises de Réchèsy, Courcelles et Florimont.

Apparemment, Damphreux et Lugnez sont les deux plus anciens villages d'Ajoie. Si on y a trouvé une quantité d'antiquités, notamment des sarcophages de l'époque romaine, on sait que saint Imier naquit à Lugnez au commencement du 7^e siècle dans un château qui appartenait à sa famille. Il prêcha les bienfaits du christianisme et défricha le pays tout en s'occupant des besoins matériels et moraux de la population. Sa chapelle existe encore aujourd'hui (à la limite extrême nord du cliché) en pleine campagne, proche de la frontière, et son nom est encore pieusement vénéré.

C'est de Lugnez que ce saint partit pour porter la civilisation en y prêchant le christianisme dans le vallon de la Suze qui porte

son nom. Son ermitage est devenu le berceau de Saint-Imier, la plus grande et la plus peuplée localité de ce vallon.

Damphreux et Lugnez, véritable unité économique, constituent une seule paroisse, la plus ancienne d'Ajoie. L'ancienne tour et le chœur de l'église de Damphreux datent dans tous les cas de la plus haute antiquité. L'église elle-même, de style romain, remonte au 11^e siècle.

La Cœuvatte, qui vient de Cœuve, arrose les deux villages dans une plaine fertile et bien cultivée, terre à blé par excellence, si bien que l'agriculture y a conservé sa première place dans l'économie de la région. On compte encore une vingtaine d'exploitations agricoles dans chacune des deux communes qui se sont dotées des coopératives utiles, société d'assurance du bétail, laiterie et syndicat agricole...

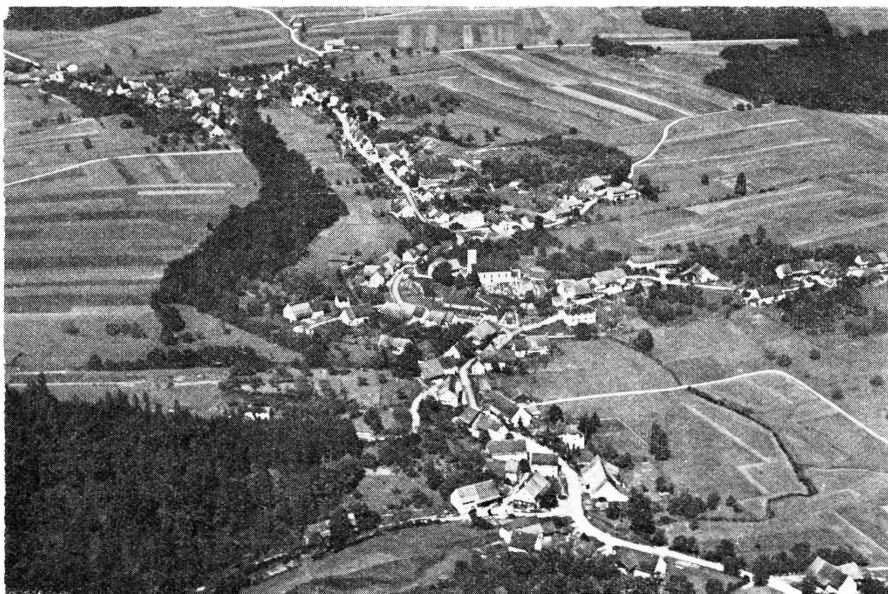
Quelques petites industries s'y sont implantées, notamment six ateliers de perçage de pierres fines, une bonneterie. A Lugnez, on exploite une sablière. Quelques artisans y tiennent encore le coup : deux forgerons, un menuisier, un sellier, avec quelques commerçants dont un boucher, un boulanger, cinq épiciers, trois restaurateurs...

Mais nombre d'ouvriers et d'ouvrières se rendent chaque jour au travail au dehors. Une vingtaine de jeunes filles s'en vont à Boncourt où elles sont occupées à la manufacture de cigarettes Burrus (elles s'y rendent en auto), tandis qu'autant d'hommes se dirigent plutôt vers Porrentruy, chef-lieu d'Ajoie.

Chacun des deux villages compte 270 habitants. Essentiellement attachée à l'agriculture et ne profitant guère de l'évolution industrielle, cette population reste stable. A quelques unités en moins, le nombre des habitants n'a pas varié depuis plus d'un demi-siècle.

* * *

La paroisse de Damphreux-Lugnez restait la seule du Jura nord (districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes) à ne pas profiter des bienfaits d'un organisme de crédit. Pour se défendre contre l'exode des campagnes, pour assurer leur autonomie sur tous les plans et consolider leur structure, ces deux communes ne pouvaient qu'unir leurs efforts pour envisager la création d'un commun et propre établissement d'autofinancement répondant aux besoins ruraux. C'est ce que comprirent les initiateurs qui, sous le patronage de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, firent appel à un conférencier de l'Union de Saint-Gall, M. Géo Froidevaux, pour une séance d'orientation. Elle eut lieu le 20 avril, à la maison d'école de Lugnez, sous la présidence de M. le député Sylvain Michel, de Courtedoux, pré-



Au premier plan, Dampfreux, en haut, Lugnez

sident de la Fédération. Elle fut suivie, le 9 mai, de l'assemblée constitutive présidée avec distinction et conviction par M. François Roueche, maire de Lugnez, président du comité provisoire. Le même représentant de l'Union centrale y prêtait son concours et la Caisse de Dampfreux-Lugnez fut définitivement mise sur pied par une quinzaine de fondateurs avec adoption des statuts normaux des Caisses Raiffeisen suisses et constitution des organes dirigeants. M. le maire Roueche en présidera les destinées à la tête du Comité de direction, tandis que M. l'abbé Camille Chèvre, révérend curé, sera le mandataire des sociétaires à la présidence du Conseil de surveillance, organe légal de contrôle. Consciente de l'importance de la fonction de caissier, l'assemblée fit un choix heureux en la confiant au buraliste postal de Lugnez, M. Maurice Roueche. Témoignage du bon

esprit de concorde, les deux communes sont équitablement représentées dans les deux Conseils.

Bienvenue à ce nouveau fleuron parmi les 1074 Caisses Raiffeisen suisses. Fort de la collaboration de tous, qu'il vive et prospère pour le plus grand bien des populations laborieuses de la paroisse !

Ainsi se trouve réalisé le vœu si cher au président de la Fédération, le député Michel, de voir se compléter la chaîne des Caisses locales dans le Jura nord. Et maintenant les efforts doivent se diriger vers le Jura sud où il reste encore pas mal de terrain à défricher. Puisse le défricheur du vallon qui porte son nom, saint Imier, venant de Lugnez, inspirer les pionniers et favoriser des initiatives partout où l'idée du mutualisme de crédit n'a pas encore pénétré.

Fx.

IN MEMORIAM

† Albert RANDIN,

caissier à Valeyres-sous-Rances (Vaud)
Juge au tribunal de district

Aux funérailles de ce dévoué raiffeiseniste, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux et président de la Fédération vaudoise, lui a rendu hommage en ces termes :

Au nom de la direction et des conseils de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, et plus particulièrement encore en tant que porte-parole de la Fédération vaudoise, il m'est dévolu d'exprimer un suprême adieu et un reconnaissant hommage à celui dont nous déplorons le prématuré départ.

Albert Randin, vice-président de notre comité cantonal depuis 1959, incarnait, aux côtés de ses mérites de mandataire pondéré,

toujours objectif, des qualités d'ami sincère, fidèle et dévoué en toutes occasions. La part qu'il prenait à nos délibérations, son bon sens tout naturel, sa vive intelligence, ses égards pour son prochain, sa modestie, marquaient la place prépondérante qu'il occupait à notre comité. Son souvenir rayonnant de bonté restera gravé au cœur de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Puisse cette trop lapidaire évocation de ses qualités, être un baume réconfortant et un encouragement pour sa chère épouse, ses enfants, petits-enfants, ses parents et tous ses amis.

C'est aussi pour la Caisse de crédit mutuel de Valeyres-sous-Rances, première des 330 institutions de ce genre en terre romande, une grande perte, très difficile à combler, car le regretté défunt était non seu-

lement un caissier et gérant modèle, mais un conseiller sûr, avisé, et hautement conscient de sa mission.

Notre sympathie s'adresse ici aux dirigeants responsables de la Caisse locale, en souhaitant que l'exemple qu'Albert Randin a laissé inspire les futures forces susceptibles de se mettre à leur disposition pour lui succéder.

Que la terre de son village natal, qu'il a cultivée avec le goût du travail bien fait, perpétue la mémoire du brave citoyen, du vaillant mutualiste, du serviteur zélé de la communauté, que fut Albert Randin.

* * *

† Alfred TAVERNEY

caissier à Corsier-Corseaux (Vaud)

C'est une foule particulièrement impressionnante d'amis, non seulement de la commune de Corsier ou du proche voisinage, mais venus de tous les points du canton, qui a rendu, lundi 22 mai, un dernier hommage à l'homme de bien que fut Alfred Taverney.

Et cette foule emplissait et débordait même l'église où M. Hoyois, pasteur, dans une méditation de haute élévation, apporta le message de consolation et d'espoir à la famille et aux intimes durement frappés.

Au nom de la communauté, et particulièrement comme président de la Caisse de crédit mutuel, M. Conne retraça avec émotion ce que fut ce caissier dévoué, ce collaborateur intègre, cet ami aux précieux conseils, ce citoyen intéressé depuis si longtemps aux questions communales, dont les avis basés sur une riche expérience, sur un solide bon sens, étaient écoutés avec respect dans les multiples milieux de son activité.

Membre fidèle de la Caisse Raiffeisen depuis une quarantaine d'années, Alfred Taverney, après avoir été durant 32 ans du Comité, en devint le caissier depuis 1956. Durant 5 années d'activité incessante, il sut se faire apprécier tant par la conscience qu'il mettait à son travail que par l'amabilité naturelle qu'il apportait dans ses rapports avec la clientèle et les organes responsables.

La société de gymnastique Pro Patria et une délégation du comité des Scieurs vaudois, dont il faisait également partie, le Conseil communal dans sa quasi totalité, auquel il appartenait depuis plus de quarante ans, étaient là, associés intimement à ces derniers devoirs.

La Fanfare des Monts, qui lui devait beaucoup pour son appui incessant et dont il était membre d'honneur, conduisit le long cortège funèbre.

A la famille si brutalement affligée vont, une fois encore, nos messages de profonde sympathie.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Penthéréaz (Vaud)

Fixée par les dirigeants au mardi 7 mars 1961, l'assemblée annuelle ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Penthéréaz coïncidait, cette année, avec la commémoration du 25^e anniversaire de sa fondation.

Cet événement important dans la vie raiffeiseniste au village se devait d'être fêté dans l'allégresse générale, mais aussi dans la dignité, ce que les organisateurs ont d'ailleurs fort bien compris. Dans un esprit de reconnaissance envers les artisans du début et de légitime fierté au terme de cette première étape, ils ont tenu à faire une halte, imitant l'alpiniste qui s'arrête en cours d'ascension, se retourne et jette un coup d'œil sur le chemin parcouru, se rappelle les obstacles franchis et les satisfactions enregistrées, puis repart, suivant le chemin tracé, vers le but fixé.

A 19 h. 30, le président, M. Denis Mercier, ouvre la séance administrative qui se déroule dans la Salle communale, en présence de quelque 50 sociétaires, selon l'ordre du jour établi. Les affaires sont menées rondement et les rapporteurs n'ont aucune peine à convaincre l'auditoire attentif qui approuve par acclamation les exposés suggestifs et circonstanciés qui lui sont présentés. Vivement félicité pour son brillant rapport, M. Jules Mayor, président du Conseil de surveillance, obtient à l'unanimité les remerciements de l'assistance et l'approbation des comptes du dernier exercice qui se boucle par un bénéfice net de fr. 1850.75. Cet excédent d'exploitation, versé aux réserves, porte ces dernières à la coquette somme de fr. 59 384.45, pour un bilan de plus de fr. 900 000.—. A noter que sur quelque 250 habitants que compte le village de Penthéréaz, la Caisse Raiffeisen gère 217 carnets d'épargne représentant plus de fr. 650 000.— de fonds confiés à ce seul secteur. Voilà bien la confirmation indéniable de la confiance dont jouissent dirigeants et caissier, dont 7 sur 9 vont toucher, lors de l'assemblée de la Fédération cantonale, le traditionnel portefeuille destiné aux vétérans qui comptent 25 ans de fonctions au sein des Comités locaux. C'est dire aussi l'harmonie qui règne chez les responsables de la « Raiffeisen » de Penthéréaz, institut qui, au soir de ses noces d'argent, peut se prévaloir d'être gérée encore par 7 membres fondateurs. En période de haute conjoncture actuelle, où tout est axé sur le gain, le dévouement de ces raiffeisenistes est doublement méritoire, si l'on sait que leur récompense se limite à la satisfaction que procure le devoir accompli au service de la collectivité villageoise, par amour du prochain. Voilà qui mérite, à coup sûr, un grand coup de chapeau.

Transformé pour la circonstance en une vaste salle à manger savamment décorée et pavoisée par des organisateurs soucieux de créer le climat ambiant propre à assurer le succès de l'entreprise, le battoir est pris d'assaut par les convives. C'est là que va se dérouler le deuxième acte de la soirée, la séance commémorative.

Souhaitant la bienvenue à chacun, notamment aux dames des sociétaires, le président salue les membres invités, à savoir M. le préfet Maendli, d'Echallens, M. le préfet Samuel Chevalley, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen vaudoises, M. le pasteur et Madame Thévenaz, de Goumoëns, M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, M. Favez, municipal, les représentants de la Caisse voisine de Goumoëns et la société de chant « L'Espérance ».

Précédé de la bénédiction de circonstance, le banquet, excellemment servi, prélude fort agréablement à la partie commémorative dont la direction est confiée à M. le pasteur Thévenaz. Cette nomination fut des plus heureuses et le conducteur spirituel de la paroisse de Goumoëns s'avéra un brillant major de table. Ses interventions, toute

de finesse et d'esprit, contribuèrent pour une bonne part au succès de la soirée.

Présentant la chronique de la Caisse, M. René Millioud, caissier, sait faire revivre les débuts hésitants de l'institution qui devait pourtant bientôt s'affirmer grâce à l'esprit de résolution de ses dirigeants, encouragés par le pionnier vaudois que fut M. Golay, de Molondin.

Apportant le message de félicitations et les vœux de la direction centrale, M. Roland Séchaud, rend hommage à la Caisse de Penthéréaz, à ses organes directeurs, à la population tout entière, mettant l'accent sur les succès remportés au cours de ces 25 premières années d'activité raiffeisenistes, dans le cadre du programme élaboré sur la base des principes éprouvés du système. Le représentant de l'Union suisse remet ensuite au président le diplôme traditionnel, symbole d'appartenance à l'organisation centrale.

Puis, M. Samuel Chevalley, président de la Fédération cantonale, après avoir remercié les organisateurs de cette heureuse manifestation, dit sa joie de se retrouver dans le district d'Echallens, en pays de connaissances et surtout d'amis, émet quelques considérations touchant l'avenir du mouvement en terre vaudoise et termine en souhaitant longue vie à la Caisse de Penthéréaz.

Corroborant le message de son collègue de Lavaux, M. Maendli, préfet d'Echallens, rompt une lance en faveur de la solidarité au village, de l'œuvre accomplie par les Caisses Raiffeisen, forme les meilleurs vœux en faveur du mouvement et plus particulièrement de la Caisse de Penthéréaz.

La Caisse invitée de Goumoëns-la-Ville, par l'entremise de son président, M. Bezençon, remercie sa voisine de son aimable invitation. M. Bezençon sait captiver son auditoire par un historique fort intéressant de la commune. Entre les productions tout particulièrement appréciées de la société de chant « L'Espérance », M. Gilbert Millioud, syndic de Penthéréaz et fils de l'actuel caissier, apporte à l'assemblée les souhaits des autorités communales.

Tout en dégustant les vins d'honneur généreusement offerts par la commune, l'assemblée applaudit les méritants fondateurs, MM. Denis Mercier, Alexis Jaccoud, Fernand Péclard, Auguste Simon, Jules Mayor, Gustave Dupuis et René Millioud, qui reçoivent une marque tangible de reconnaissance pour les services rendus pendant 25 années de collaboration féconde.

Une assiette souvenir est ensuite distribuée à tous les membres, mettant ainsi un digne point final à cette heureuse manifestation qui marquera d'une pierre blanche les annales de la Caisse de crédit mutuel de Penthéréaz. Cette sympathique institution vogue déjà allègrement vers le cinquantenaire. Que le ciel lui soit clément !

Sd.

Daillens (Vaud)

Le samedi soir, 22 avril dernier, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Daillens étaient convoqués à 20 h. 30 dans la Grande Salle pour participer à la célébration du cinquantenaire de cette sympathique institution d'épargne et de crédit. Cette manifestation mémorable faisant suite à l'assemblée ordinaire convoquée précédemment fut couronnée du plus large succès, grâce à des dirigeants dont la compétence en matière d'organisation n'a d'égal que leur sens de l'hospitalité.

Saluant l'assemblée comme il se doit en pareille occasion, le président, M. Georges Rolaz, souhaite une bienvenue particulière aux invités, notamment au préfet de Lavaux, M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, à M. le pasteur Porret, à MM. Viallon et Schopfer, membres du Comité de la Fédération cantonale, à M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, aux représentants des autorités locales et des Caisses voisines de Penthéréaz, d'Oulens et de Bettens.

Et la soirée débute par la bénédiction suivie du banquet de circonstance excellemment préparé par Mme Peyrollaz que chacun se plut à complimenter. Aussi le climat propice à de telles réunions fut bien vite placé sur son orbite, grâce aussi aux productions fort goûtées de la société de musique « La Lyre » de Daillens que dirige avec maîtrise M. Portier.

Dans son intéressante chronique de la Caisse, le président parvient à narrer avec beaucoup d'esprit les débuts intéressants mais difficiles de la Caisse, les événements qui marquèrent sa fondation sous la direction avisée du pionnier raiffeiseniste que fut le pasteur Schumacher, activement secondé à l'époque par M. Gilliéron-Duboux, alors chef de service au Département de l'agriculture à Lausanne. 1910, époque difficile où les citoyens aisés faisaient la banque. Pourtant, au terme de la première année, la Caisse de Daillens se libérant lentement de ses langes, affichait déjà un roulement de fr. 100 000.— avec un bénéfice de fr. 25.10. En 1918, l'excédent d'exploitation s'avérait de fr. 490.— pour progresser successivement jusqu'à la retraite de M. Schumacher, en décembre 1933. L'institution reposait alors sur des assises confortables, ce qui a grandement facilité son évolution future. S'adressant à M. Croisier qui se voit contraint d'abandonner son poste de caissier en raison d'âge et de santé, le président Rolaz sait trouver les mots à même de traduire la reconnaissance due à ce méritant collaborateur qui a consacré le meilleur de lui-même à l'œuvre communautaire, puis lui remet le cadeau qu'il a bien mérité. Visiblement ému, M. Croisier prie son épouse dévouée de bien vouloir transmettre ses remerciements aux dirigeants, ce qu'elle fait d'ailleurs séance tenante avec le calme et le pondéré — sans oublier le petit brin d'accent ! — des insulaires d'Outre-Manche. A titre de conclusion, le président, souhaitant succès et satisfaction à la caissière, Mme Marie-Louise Thuillard-Roulin, récemment nommée, tire les enseignements découlant de ces 50 années d'activité et rompt une lance en faveur du devoir de coopération dans toute l'acceptation du terme.

Chaleureusement applaudi et remercié par M. Chiovini, président du Conseil de surveillance, qui s'est vu décerner le grade de major de table, le président cède la place à M. Roland Séchaud, de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, porteur du message de félicitations et des vœux de l'organisation de faite. Après avoir rappelé brièvement les origines du mouvement et son évolution en Suisse, le délégué de l'Union met l'accent sur le rôle de la coopération bien comprise, du travail en commun, ce qu'il concrétise d'ailleurs par quelques chiffres révélateurs. Exhortant la population à rester compacte autour de « sa » Caisse, M. Séchaud remet au président le vitrail que l'Union suisse destine en pareille circonstance aux Caisses jubilaires.

Corroborant le message précédent, le président de la Fédération, M. Samuel Chevalley, remercie les organisateurs de la Caisse de Daillens, ce fleuron de la solidarité et de l'entraide en terre vaudoise qui fête, dans un cachet si particulier, 50 ans de services rendus à la collectivité villageoise. Il exprime la sympathie qu'il ressent pour ce coin de pays qui lui est cher parce que peuplé d'heureux souvenirs. Confiant dans l'avenir des Caisses Raiffeisen vaudoises comme dans celui de la Caisse de Daillens dont il félicite les responsables, M. Chevalley termine son allocution très appréciée par la remise du cadeau traditionnel de la Fédération.

Dans une belle volée oratoire, M. le pasteur Porret tire un parallèle intéressant entre les Caisses Raiffeisen et les premiers « Waldstaetten » qui voulaient se libérer du joug des grands. Exhortant les raiffeisenistes à rester avant tout chrétiens, car toute l'histoire suisse, dit-il, tient à cela, l'orateur rompt une lance en faveur de la paysannerie qu'il enjoint de rester ce qu'elle est. En dépit de l'évolution formidable actuelle, des réformes en cours, qu'elle reste fidèlement attachée à sa terre, car lors de l'ultime sainte cène,

on aura encore besoin du paysan pour son pain et du vigneron pour son vin.

Puis, M. le syndic Roulin remercie le Comité d'avoir songé à associer la Municipalité de Dailens au jubilé de la Caisse Raiffeisen. Relevant les excellentes relations financières existant entre la commune et le « crédit mutuel », le représentant des autorités rappelle l'amélioration des routes récemment achevées qui permet désormais de se rendre à la Caisse en pantoufles, alors que dans le temps, les bottes étaient souvent indispensables.

Au nom des trois Caisses voisines invitées, le président d'Oulens, M. Henri Charlet, a des paroles sympathiques pour la jubilaire qui se voit décerner une superbe channe s'accordant fort bien avec le plateau remis par la Fédération. Et le porte-paroles des généreux donateurs de déclarer, non sans un brin de malice, qu'il suffira de quelques verres pour que la charmante caissière reçoive au moins chaque semaine la visite de ces messieurs chargés du contrôle.

On ne saurait oublier les excellentes productions des duettistes Chiovini, les enfants du distingué major de table, qui se taillèrent un succès mérité, contribuant ainsi à la pleine réussite d'une heureuse soirée trop vite passée. Que les organisateurs en soient chaudement remerciés.

Sd.

Vex (Valais)

En ce beau dimanche du 16 avril 1961, tout le village de Vex est en fête ; le soleil, dans un ciel sans nuage nous gratifie plus qu'à l'ordinaire de ses rayons lumineux et bienfaisants, réchauffant les cœurs, déridant les fronts.

Rien d'étonnant ! La Caisse de crédit mutuel de la commune célèbre, ce 16 avril 1961, le 50^e anniversaire de sa fondation.

A la sortie des offices paroissiaux, sur la place de l'église, la fanfare « l'Echo des Glaciers », dirigée avec compétence et distinction par notre vice-président du Comité de direction, M. Camille Pitteloud, se fait un honneur et un plaisir de marquer le début de la manifestation par une marche entraînante. Au son mélodieux des cuivres, en avant, un cortège, direction la place de fête.

L'ordre du jour prévoit, en premier lieu, la partie administrative.

Le président du Comité de direction, M. Georges Pitteloud, en ouvrant la séance, salue avec joie les membres présents qui sont presque au complet et tout spécialement les invités : M. le conseiller national R. Bonvin, président de la commune de Sion, M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir de l'Union, à Saint-Gall, M. Camille Sierro, député et président de la commune d'Héremence, MM. Pitteloud, président de la commune des Agettes et le Conseil communal de Vex, « in corpore ».

Il a le regret de devoir excuser l'absence de notre sympathique préfet du district d'Hérens, M. L. Pralong, député, malheureusement empêché de participer à notre jubilé.

Deux scrutateurs sont nommés pour compléter le bureau et lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adoptée sans modification.

Le président du Comité de direction présente son rapport annuel ; il fait un rapide tour d'horizon, relevant en termes heureux, tous les bienfaits dont nous avons été gratifiés durant l'année écoulée. Celle-ci fut bonne sauf pour l'agriculture qui reste le parent pauvre de notre économie nationale. Il met en garde les sociétaires contre la spéculation des terres ; malgré leur peu de rendement, ne les échangeons pas pour du métal si précieux soit-il.

M. Pitteloud remercie ses collaborateurs pour la façon désintéressée et dévouée avec laquelle ils président à la bonne gestion de notre institution de crédit. Il a un merci spécial pour le caissier, M. Bovier, qui s'acquitte de son travail avec compétence, discrétion et dévouement. Les félicitations qui lui sont adressées dans le rap-

port de révision de l'Union suisse en sont une preuve certaine.

Par un rapport succinct et très à la portée de l'auditoire, le caissier commente les différents postes des comptes de l'exercice, renseignant utilement et suffisamment. Les chiffres énoncés montrent la marche ascendante de la Caisse ; le mouvement d'affaires s'est élevé en 1960 à 1 991 949 fr., le bilan accuse fr. 1 576 500.— et le bénéfice réalisé se monte à fr. 485.43.

Au nom du Conseil de surveillance, dont il est le président, M. C. Favre, dans un excellent rapport, dit que tous les contrôles usuels ont été faits, que tout a été trouvé en ordre ; il propose donc à l'assemblée d'approuver les comptes et bilan pour l'exercice 1960 et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui fut fait à l'unanimité des membres présents.

Tombent dans l'ordre de réélection un membre du Comité de direction et un membre du Conseil de surveillance, respectivement M. André Favre et M. Edouard Favre. Tous deux sont réélus à l'unanimité pour une nouvelle période.

La partie administrative est terminée ; c'est l'apéritif ; un bon fendant pétillant fait la joie de tous pendant que la fanfare, par un concert des mieux réussis, nous met dans l'ambiance d'une véritable fête villageoise. Les estomacs sont bien préparés. M. Pitteloud, président, convie sociétaires et invités à prendre place pour le banquet. En homme aimant l'ordre et la discipline, il désigne immédiatement un major de table en la personne de M. Louis Pitteloud, instituteur. Sous la direction de sa baguette magique, discours et productions se succèdent comme par enchantement.

A seigneur, tout honneur ! Nous trouvant réunis dans la salle communale, c'est au président du Conseil, M. René Favre, que la parole est donnée en premier lieu. Pour lui, ce qui l'intéresse, c'est le développement de sa commune. S'il marque de la sympathie pour la Caisse de crédit mutuel, c'est parce que cette institution peut lui fournir les capitaux nécessaires à la réalisation de ses projets, aux conditions les meilleures.

La Cœcilia, notre modeste société de chant, sous la direction de M. Cyrille Pitteloud, membre de notre Caisse, par deux productions variées, exécutées avec une réelle maîtrise et fort goûtées par l'auditoire, remercie le magistrat pour son discours.

La parole est ensuite donnée au secrétaire du Comité de direction, M. A. Favre, pour présenter l'historique de la Caisse de crédit mutuel. Les renseignements donnés, puisés à bonne source, furent suivis avec grand intérêt.

Le petit groupe d'hommes d'initiative et de progrès (ils étaient au nombre de 11 en l'année 1911) qui a posé les fondements de notre édifice raiffeiseniste et qui a affronté toutes les oppositions, les sarcasmes même, était constitué par une élite capable de tous les efforts, tous les sacrifices pour maintenir et fortifier l'institution naissante. Ceux qui ont été placés aux responsabilités n'étaient ni des tribuns, ni des orateurs de cantine, mais des citoyens aux convictions solides, sobres en paroles, désintéressés, discrets, courageux, désireux d'améliorer la situation pécuniaire des campagnards alors en proie à la rapacité des usuriers de tout acabit. Honneur à leur mémoire !

L'assemblée a maintenant l'avantage et le plaisir d'entendre la parole chaude et éloquente de M. Froidevaux, représentant de l'Union suisse à Saint-Gall. C'est un vrai Jurassien, à la foi profonde qui voudrait appartenir à une patrie où les citoyens vivraient en véritables frères.

L'argent ne doit pas être un maître mais un bon serviteur du bien commun. La Caisse Raiffeisen, par son armature chrétienne, solide, doit être la banque du village.

L'orateur nous fait remonter au berceau du mouvement raiffeiseniste, nous rappelant deux grand hommes qui en furent les grands pionniers : Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean-Evangéliste Traber.

Les 1068 Caisses répandues dans les 22 cantons suisses prouvent que le cercle des sociétaires s'agrandit constamment, que la confiance du public s'affirme d'année en année tant par les fonds confiés que par les nombreuses demandes de prêts ou de crédits. M. Froidevaux rend un vibrant hommage aux 11 membres qui fondèrent en 1911 la Caisse de crédit mutuel de Vex. Il remet au président un vitrail dédié, superbe cadeau offert par la direction de l'Union. L'orateur est vivement applaudi.

Le Valais possède aussi des citoyens qu'on aime entendre s'exprimer en public, parmi ceux-ci nous plaçons volontiers dans le premier rang M. le conseiller national R. Bonvin. On ne résume pas une conférence de ce magistrat distingué car chaque idée émise mérite un développement.

Notre beau pays valaisan doit s'équiper ; nos autorités doivent faire diligence pour lui donner les possibilités de répondre au plus tôt aux exigences du tourisme actuel.

La Cœcilia remercie l'orateur par l'exécution de deux magnifiques chants.

Nous avons encore le plaisir d'entendre notre président cantonal, M. U. Zufferey. Bref et concis, son discours rappelle l'officier, le terrien attaché à son pays qu'il veut prospérer, le véritable pionnier de la cause raiffeiseniste du Valais romand. Il est chaleureusement applaudi.

Dans pareille circonstance, on aimerait arrêter la marche du temps, mais l'horloge impitoyable nous dit qu'il faut distribuer l'intérêt de la part sociale qui, cette année, est enfoncé bien soigneusement dans un sympathique porte-monnaie-souvenir.

Le major de table qui fut vraiment à la hauteur de sa tâche, remet ses fonctions au président qui, avant de clôturer la séance, remet un cadeau-souvenir aux deux membres fondateurs encore en vie, M. Alphonse Pitteloud et M. Elie Pitteloud.

C'est la fin d'une belle et fructueuse journée tout empreinte de joie, d'amitié et de bonne humeur. Et maintenant en avant pour le centenaire !

A. F.

Cornol (Jura)

C'est dans la salle communale de la maison d'école que s'est tenue, le 22 avril, l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Cornol. M. Joseph Rondez, président, ouvre la séance à 19 h. 45 et remercie les membres d'être venus aussi nombreux ; il se plaît à saluer tout particulièrement M. G. Froidevaux, inspecteur et fondé de pouvoir de l'Union suisse, de Saint-Gall et M. S. Michel, député et président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

Puis, M. Jos. Roth donne lecture du dernier procès-verbal comme il sait si bien le faire depuis 25 ans qu'il remplit cette fonction en ne laissant jamais rien au hasard.

Dans son rapport de gestion, le président M. Joseph Rondez, jette un bref coup d'œil sur la situation internationale qui influence aussi notre économie nationale. Il donne ensuite un bref aperçu de l'activité de la Caisse, des services qu'elle a rendus à la population de notre village et relève avec satisfaction la réjouissante marche ascendante de l'institution fondée il y a un quart de siècle. La société compte actuellement 152 membres et le roulement pour l'exercice 1960 est proche des deux millions.

Chaque membre ayant reçu le relevé exact des comptes 1960, M. Jules Stouder, caissier, est quitte d'entrer dans les détails ; dans un excellent exposé, il fait parler les chiffres et complète les explications y relatives. Il convient ici de remercier M. Stouder qui accomplit admirablement son travail et sait se mettre si gentiment à la disposition de chacun pour tous les renseignements en matière d'épargne.

Les comptes pour l'exercice écoulé se présentent ainsi : aux recettes fr. 58 489.54, aux dépenses fr. 52 017.93, soit un reliquat actif de

fr. 6471.55. D'autre part, le compte-réserve s'élève à fr. 105 846.—.

Le président du Conseil de surveillance, M. le curé Chavannes, fait adopter les comptes annuels ; il remercie le Comité de direction et spécialement le président et le caissier pour le travail consciencieux et fructueux fourni au cours de l'année. Les propositions de bouclement en accordant 5 % d'intérêts aux parts sociales sont approuvées à l'unanimité.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales effectué, le président peut lever cette assemblée ordinaire.

Fête jubilaire. — C'est dans la grande salle de l'Union des Peuples, joliment décorée, que tous les membres et de nombreuses épouses se retrouvent ensuite pour participer au souper offert par la Caisse.

M. Joseph Rondez, président, souhaite la bienvenue à tous et remercie tous ses collaborateurs et ceux qui ont œuvré pendant un quart de siècle au développement de la Caisse jubilaire. Puis on invite l'assistance à faire une prière pour les membres défunts.

La chronique historique est présentée par M. Roth, secrétaire ; il fait revivre les premières péripéties de l'institution Raiffeisen dans notre village ; il rappelle entre autres, les noms des vingt-six membres fondateurs et fait observer une minute de silence pour ceux qui nous ont déjà quittés.

M. Géo Froidevaux, inspecteur, apporte le salut et les félicitations de l'Union suisse de Saint-Gall dont il est le délégué et distingué représentant. Il exprime tout d'abord sa joie de se retrouver parmi une belle famille Raiffeisen jurassienne. Puis, il rappelle la naissance de l'idée Raiffeisen dans notre pays et montre éloquentement l'œuvre accomplie dans nos communes par les Caisses de crédit mutuel, image du fédéralisme vivant. Elles permettent de mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol, elles encouragent et favorisent l'épargne, source de sécurité et elles procurent un crédit qui ne charge pas, mais permet au contraire le désendettement ; cette collaboration entre citoyens d'un même village permet à l'argent de remplir mieux son rôle social et chrétien.

M. Froidevaux termine son brillant exposé, qui mériterait une plus large diffusion certes, en offrant un diplôme d'honneur à la société jubilaire.

M. Sylvain Michel présente alors les compliments et les vœux de la Fédération jurassienne dont il est le président. Il rappelle l'œuvre d'entraide accomplie par les Caisses de Crédit mutuel qui améliorent la situation économique des foyers et des travailleurs. M. Michel remet ensuite à la société un plateau décoratif offert par la Fédération.

Les membres fondateurs ont droit à toute la reconnaissance de la société ; c'est pourquoi MM. Jos. Rendez, président, Jos. Roth, secrétaire et Alcide Rondez, secrétaire du Conseil de surveillance reçoivent un portefeuille-souvenir. Ces trois membres qui depuis un quart de siècle sont à la tâche, ont bien mérité de la communauté. Les autres membres fondateurs encore présents sont chaleureusement applaudis, ce sont MM. Emile Hêche, Constant Adam, Paul Adam, Jules Chiquet, Jules Stouder, Jos. Adam, ancien maire, Jos. Adam-Hêche, Georges Girard et Pierre Nussbaum. Un petit souvenir leur est également remis.

Le repas très apprécié et fort bien servi se termine dans un gentil cœur à cœur, en dégustant le verre de l'amitié et en prolongeant les cafés. Les sociétés locales, fanfare et Sainte-Cécile, agrémentent la soirée de leurs productions. Et, l'excellent major de table qu'est M. Stouder, qui fut d'ailleurs le grand organisateur de cette soirée, peut avoir le sourire, car le 25^e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel de Cornol fut vraiment une réussite.

F.

Penthaz (Vaud)

La célébration du cinquantenaire est pour toute institution l'occasion de jeter un coup d'œil sur les événements passés, de considérer le chemin parcouru, d'établir une fois, indépendamment des chiffres, un moral de l'activité déployée et des résultats déjà obtenus.

La Caisse de crédit mutuel de notre petite localité n'a pas manqué d'éprouver ce besoin, puisque samedi 6 mai 1961, elle a dignement et simplement marqué ce jubilé.

Le Comité de direction, composé de : MM. André Chappuis, président, Robert Pache, vice-président, Victor Matin, secrétaire, Edouard Cosandier, caissier, a œuvré, sans ménager sa peine, pour permettre aux membres, à leurs épouses, ainsi qu'aux déposants de passer une journée qui restera gravée dans les annales de Penthaz.

En ouvrant l'assemblée générale ordinaire, M. le président Chappuis salue les invités ; M. le préfet G. Dumauthioz, M. le président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, M. R. Séchaud, sous-directeur à l'Union des Caisses de crédit, à Saint-Gall (un enfant de Sullens), M.M. Schopfer et Viallon, ainsi que les présidents des Caisses voisines, MM. G^{es} Rolaz, Daillens et A. Viret Gollion.

Un salut amical est adressé à chacun, particulièrement à M. Fernand Bastian, membre fondateur.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté avec remerciements à son auteur.

Le rapport du Comité est présenté par son président, qui fait rapidement un tour d'horizon et relate la bonne marche de la Caisse.

L'exposé du caissier est consacré aux comptes et bilan, avec mention qu'aucun retard n'a été relevé au 31 décembre 1960.

Le Conseil de surveillance, par la voix de son président, M. Maurice Bastian, présente son rapport qui conclut à l'acceptation des comptes tels qu'ils sont présentés, avec remerciements à M. le caissier E. Cosandier, ainsi qu'au Comité de direction, ce qui est fait à l'unanimité.

La séance administrative terminée, et après un bref intermède, qui permet aux déposants de se joindre aux membres, la séance jubilaire est ouverte.

M. le président fait l'historique de notre Caisse.

Il rappelle sa date de fondation, le 15 mai 1911, et son premier Comité de direction, composé de MM. Eug. Bastian, président ; Henri Charlet, secrétaire ; Henri Pache, vice-président et Aloïs Mercier, caissier.

Le 1^{er} Conseil de surveillance comprenait MM. Louis Millioud, président, Aimé Pahud, secrétaire et Théophile Beutler.

Au cours des 50 années, trois présidents ont été en activité : M. Eugène Bastian, pendant 20 ans, M. Henri Charlet, 20 ans secrétaire et 13 ans président, ainsi que le président actuel, M. A. Chappuis, dès 1951.

Trois caissiers également ont œuvré pendant ce laps de temps. Ce sont MM. Aloïs Mercier, pendant 5 ans, Ulrich Paquier, pendant 27 ans, actuellement domicilié à Bussigny et M. Cosandier, caissier en activité depuis 18 ans.

Un gobelet, dédié, 1916-1955, est remis à M. Fd Bastian, membre fondateur, qui a rendu de précieux services comme membre du Comité et secrétaire.

M. Chappuis termine son exposé en rendant hommage aux disparus, à tous ceux qui ont œuvré à la bonne marche et à la prospérité de la Caisse, et fait les meilleurs vœux pour son avenir.

Il désigne ensuite M. Maurice Deléderrey, syndic, comme major de table. Ce dernier donne successivement la parole à nos invités. M. Séchaud, sous-directeur à l'Union, est heureux de prendre part aux noces d'or de la Caisse de Penthaz et lui apporte les vœux et souhaits de 1000 sœurs suisses, ainsi que de l'Union suisse. Il fait allusion au mariage de la solidarité locale et de la carrière de « sa fille » de Penthaz, qui a pleine-

ment réalisé la maxime « Un pour tous, tous pour un » — Crédit coopératif, sans spéculation. Il félicite le président et les comités en charge, puis remet un magnifique vitrail portant les dates de 1911-1961.

M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise, est heureux de se trouver au milieu de cette grande famille de Penthaz, où il a de bonnes attaches. Il relève le travail des dirigeants, il félicite le caissier, adresse des vœux de santé aux membres, de prospérité et courage à la Société pour arriver au centenaire. Il remet, à titre de témoignage, un cadeau qui ornera le bureau du caissier et qui consiste en un magnifique plateau dédié.

M. René Schopfer, en lieu et place du vice-président Randin, s'associe aux vœux et souhaits qui viennent d'être présentés, à l'occasion de ce jubilé.

M. Georges Rolaz, au nom des Caisses voisines de Daillens et Gollion, adresse à « sa sœur » de Penthaz (ces trois Caisses ont été fondées la même année (1911) les vœux et souhaits, étant certain qu'avec un Comité aussi dynamique, elle saura se développer et partir en avant.

Il remet, à son tour, une magnifique aiguière (vase à anse).

M. le préfet Dumauthioz qui, depuis dix ans, parcourt notre district pour l'estimation des immeubles, félicite Penthaz pour son développement, qui se poursuit tout en gardant son caractère agricole.

Il est heureux d'assister à cette manifestation et de s'associer à cette journée du cinquantenaire.

Il termine en félicitant le Comité de direction, ainsi que M. Fernand Bastian, membre fondateur.

C'est par quelques mots de remerciements aux orateurs et aux dirigeants de notre Caisse, adressés par M. le syndic Deléderrey et par le rapporteur, ainsi que par un chant de l'assemblée, que se termine cette vibrante et imposante séance jubilaire.

Chacun fait ensuite honneur à une collation en échangeant ses impressions et en fraternisant.

Après une suspension de quelques heures, membres, épouses, invités et amis se retrouvent au Restaurant du Stand de Vernand pour prendre part à un succulent repas, arrosé de bons crus. Une partie familière s'est déroulée dans un esprit de gaieté, de bonne détente, tout en restant d'une belle tenue, et a mis fin à cette journée du jubilé, qui restera gravée dans les annales de la commune.

H. Bommottel.

Assemblées ordinaires

Finhaut (Valais)

La Caisse de crédit mutuel locale a tenu son assemblée générale dimanche 9 avril 1961, en présence de M. Urbain Zufferey, président de la fédération du Bas-Valais. Les différents rapports, du Comité de direction, du caissier, du Conseil de surveillance font état de l'essor que prend la Caisse d'année en année et dont le bilan de fr. 830 642.— accuse une augmentation de 51 072 francs sur l'exercice précédent. Le mouvement général qui atteint fr. 1 413 289.—, témoigne également d'une activité accrue. L'emploi au maximum de la main-d'œuvre a eu une heureuse influence sur les dépôts confiés à la Caisse. Dans le secteur des prêts, l'activité a été un peu ralentie, mais la situation générale est saine et la Caisse a rempli son rôle en encourageant l'épargne publique.

Après la liquidation des affaires administratives, le caissier, M. Lonfat Lubin, qui compte cette année 30 années au service de la Caisse, est l'objet d'un témoignage de reconnaissance de l'Union de Saint-Gall qui lui transmet, par la voix du président, ses remerciements, ses félicitations et ses vœux, accompagnés d'un souvenir dédié, consistant en une assiette à suspendre en étain, portant l'inscription suivante « Hommage à la fidèle collaboration, Union Raiffeisen suisse », inscription gravée qui entoure un motif symbolique en relief. M. Lonfat, touché, remercie le président

pour les paroles élogieuses qu'il a eues à son égard et assure l'assemblée qu'il sera encore à disposition de la Caisse jusqu'au moment où une force plus jeune sera prête à assurer la relève. Des acclamations saluent cette déclaration et un vœu est formulé : celui de voir le caissier fêter le jubilé.

Cette petite cérémonie terminée, la parole est donnée à **M. Zufferey**, président de la fédération, qui se déclare enchanté de faire connaissance avec notre petite Caisse ; il fit ensuite, dans un langage simple mais convaincant, l'historique de la fondation des Caisse Raiffeisen, parla du rôle de celles-ci dans la commune ; il expliqua en connaissance de cause le pourquoi des fédérations cantonales et du mouvement national ainsi que l'activité de l'office de révision et de la Caisse centrale. Le temps passe et le train n'attendant pas, M. Zufferey écoute, parle brièvement d'un principe à la base du système, l'administration gratuite, objet soulevé déjà dans le rapport de direction. Merci, M. Zufferey ! Chacun a été heureux de vous connaître, d'en apprendre davantage sur le mouvement Raiffeisen et vous reverra à nouveau avec plaisir. Il est midi lorsque se termine cette belle assemblée.

C.

Mézières (Vaud)

Selon une coutume bien établie depuis longtemps, le deuxième lundi de mars est réservé aux assises de la Caisse Raiffeisen. Ce sont donc 181 membres sur les 258 que compte la Caisse, qui ont assisté le 15 mars 1961 à l'assemblée générale de notre grande institution économique, témoignant ainsi de leur attachement.

M. Duperrex, président, fit un brillant rapport sur la vie de la Caisse : la somme du bilan est de fr. 2 657 225.—, en augmentation de 80 000 francs sur l'année 1959. Chaque sociétaire ayant reçu le résumé des comptes, M. Albert Cavin, le dévoué caissier, se borna à commenter quelques postes. Le roulement, réparti en 2243 opérations, produit le total de fr. 4 874 075.—, laissant un bénéfice net de fr. 8936.—, versé entièrement aux réserves statutaires. Le fonds de réserve se monte à fr. 174 251.—. Le caissier adresse de vifs remerciements à tous ceux, créanciers et débiteurs, qui permettent à la Caisse de jouer son rôle bienfaisant et utile d'entraide sur le plan local.

Avec un grand plaisir, M. le président Duperrex a remis à M. Jules Rod, de Ropraz, au nom du Comité central de Saint-Gall, un plateau dédié, en reconnaissance de 30 ans de fructueuse activité au sein du Conseil de surveillance qu'il préside avec distinction depuis de nombreuses années. Ce geste a été très apprécié et le bénéficiaire vivement applaudi.

L'assemblée qui, comme chaque année, était agrémentée par les productions de la fanfare, se termina par la présentation de quelques films tournés dans la contrée, en particulier celui de la réception, le 3 mai 1960, à Mézières, de notre membre M. le Dr Charles Guisan, élu à la présidence du Grand Conseil vaudois. Les traditionnelles salées au fromage, arrosées d'un 59 de la commune de Corcelles, mirent le point final à cette vibrante assemblée.

rgx.

Le Mont sur Lausanne (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel du Mont a tenu son assemblée générale annuelle le 22 avril 1961, à la Salle du Conseil communal.

Nous fêtons notre dixième anniversaire et avons voulu marquer cette date. Les dames étaient invitées et ont gentiment répondu à notre appel, ce dont nous les remercions.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée fut acceptée sans observation et avec félicitations à Henri Rouge, secrétaire, rédaction parfaite, écriture magnifique. L'assemblée nomme deux scrutateurs, MM. Emile Baudin-Savioz et Albert Rittener-Amadruz.

Puis Emile Burkhalter présenta d'abord l'histo-

rique de la Caisse et son rapport annuel adopté sans observation. Il adressa un souvenir ému à notre cher membre fondateur Robert Corbaz-Cavin, un cher ami, un vrai copain.

Edouard Vullymoz, caissier, nous fit un rapport précis et instructif.

Il appartenait à Georges Auberson, président du Conseil de surveillance, de présenter le rapport, ce qu'il fit avec brio. Les comptes furent adoptés avec félicitations au caissier et au président du Comité de direction pour leur activité de dix années.

M. Bucheler, reviseur à l'Union, avait bien voulu se joindre à nous ; c'est lui qui, en 1951, avait dirigé les opérations de fondation. Le président lui donna la parole pour sa conférence très intéressante, incisive, claire et encourageante pour les membres des comités. Il fut chaleureusement applaudi et vivement remercié.

Il restait au président un bien agréable devoir à remplir, celui de remettre au caissier, pour ses dix années de fidèle service, un modeste souvenir : un plateau dédié et une douzaine de verres. Edouard Vullymoz, très surpris, remercia de tout cœur l'assemblée, pour ce sympathique geste. Le président lui a donné rendez-vous pour 1976, lui promettant un superbe cadeau pour le vingt-cinquième anniversaire.

Une gentille collation préparée par Mmes Ziegenhagen, Guex et Rouge — toutes trois dirigées à la baguette par M. Ziegenhagen, instituteur — fut servie aux membres et invités.

Agréable assemblée, bien fréquentée, ambiance de fête !

Quelques chiffres encore : Fondation, 18 sociétaires ; nous sommes 43 en 1961. Huit prêts hypothécaires pour fr. 208 240.— et dix prêts à terme pour fr. 37 075.05 ; caisse d'épargne : 123 livrets ; réserve fin année précédente : fr. 6248.— ; bénéfice 1960 : fr. 1066.25 ; roulement de fr. 2 025 156.55, en 541 opérations.

Par suite de ventes de terrain à bâtir dans la commune, nous avons une grosse liquidité de fr. 428 972.— à vue, à l'Union. Par une adroite réclame locale, nous espérons placer, le plus tôt possible, ces fonds dans notre commune à des conditions favorables.

Les 46 participants à notre dixième anniversaire emporteront sûrement un agréable souvenir de cette soirée.

E. B.

Molondin (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel de Molondin, groupant les quatre villages de Chêne-Pâquier, Chavannes-le-Chêne, Molondin et Démoret, a tenu son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Georges Corvejon, président du Comité de direction. Neuf nouveaux membres sont accueillis, tandis que l'appel constate la présence de 90 sociétaires environ. Le caissier, M. Constant Bachofner, donne lecture des comptes. Ils bouclent par un bilan de fr. 3 456 000.— ; le mouvement a atteint fr. 5 527 000.— et le fonds de réserve se monte à fr. 192 000.—.

Le président, dans son rapport, retrace la situation financière en Suisse, évoque les fluctuations commerciales et parle des affaires internes de la Caisse de crédit de Molondin, dont le bilan s'est accru de fr. 260 000.— au cours de l'exercice écoulé de 1960 ; il retrace enfin l'activité de la Caisse et des comités.

M. Constant Bovay, président du Conseil de surveillance, présente son rapport en invitant l'assemblée à accepter les comptes, ce qu'elle fait à l'unanimité.

Le président remet, au nom de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, un plat en étain, dédié, à M. Edmond Waridel, secrétaire du Comité de direction, avec remerciements et félicitations pour trente ans d'activité au sein des organes dirigeants du Crédit mutuel de Molondin.

Cette belle assemblée se termine par la projection d'un film dû au talent de M. Jean Gerber, agriculteur, qui rappelle un beau voyage en Hollande et sur les autoroutes de France, d'Allemagne, de Belgique et des Pays-Bas.

Asuel (Jura)

Samedi 25 février se tenait, au Restaurant des Malettes, la 8^e assemblée de notre Caisse de crédit mutuel Asuel-Pleujouse. Dans son rapport d'ouverture, le président, M. Bernard Schaffner, de La Combe, salue les membres présents et rappelle le décès de M. Charles Gozdzenski, lui rend hommage et prie l'assemblée de se lever pour une minute de religieux silence.

La parole est donnée à M. Albin Rérat qui remplace M. Paul Choulant, secrétaire et démissionnaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est approuvé. M. Bernard Schaffner, président du Comité de direction, rappelle les événements de l'exercice écoulé. Il remercie les sociétaires et la population ainsi que les communes de la confiance qu'ils témoignent envers les caisses. M. l'abbé Meusy, révérend curé de la paroisse, met en garde nos paysans et la population contre les achats à tempérament qui sont souvent ruineux pour beaucoup de ménages. M. Gilbert Adatte, nouveau maire, nous dit sa joie de se trouver parmi nous. Il voit dans notre institution le bienfait des Caisse Raiffeisen.

Il appartient à M. Albin Rérat, caissier, d'analyser les comptes. Roulement : fr. 420 936.64 en 470 opérations ; bilan : fr. 272 264.20 ; bénéfice : fr. 1383.30.

Le président du Conseil de surveillance, M. Joseph Stadelmann, de Grandgiéron, remercie les membres des Comités de direction et de surveillance pour leur dévouement et le caissier qui s'acquitte avec aisance de sa tâche.

Par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes et en donne décharge aux organes dirigeants. Aux nominations statutaires, les deux comités sont réélus pour une nouvelle période de 4 ans ainsi que M. Louis Koller, élu secrétaire du Comité de direction en remplacement de M. Paul Choulant, démissionnaire.

Versoir (Genève)

La 19^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Versoir a été l'une des plus fréquentées depuis la fondation de cette institution locale ; elle s'est déroulée dans une ambiance de bonne humeur et de sincère amitié entre ses membres.

Après la lecture du procès-verbal établi par le secrétaire, M. Georges Katzarkoff, la présentation du rapport du président du Comité de direction, M. Marcel Lacroix, et du trésorier, M. Edouard Golay, les comptes de l'exercice 1960 furent adoptés à l'unanimité sur proposition de M. Joseph Dietrich, président du Conseil de surveillance.

Malgré le caractère de moins en moins rural de la commune de Versoir, la Caisse de crédit mutuel marque un progrès constant. Forte de 120 membres recrutés dans les milieux les plus divers de la population, son mouvement général a été de fr. 3 330 000.— pour l'année 1960. Au 31 décembre dernier, plus de 400 personnes, dont une majorité de petits épargnants, ainsi que des sociétés locales, lui avaient confié la gestion d'un capital s'élevant à fr. 1 200 000.—, placé en hypothèques et autres prêts sur territoire versorien.

C'est à M. le maire Bülsterli qu'il appartient de clore la partie officielle. Après avoir évoqué les multiples problèmes qui se posent à la commune qu'il administre avec autant de compétence que de dévouement, il adresse ses remerciements à la Caisse de crédit mutuel pour l'activité bienfaisante qu'elle déploie, il rappelle que celle-ci avait mis à sa disposition les fonds représentant la participation versorienne à l'augmentation du capital de la Caisse hypothécaire. Comme de coutume, les raiffeisenistes témoignèrent leur amitié et leur reconnaissance au premier magistrat communal par de chaleureux applaudissements.

La Caisse de crédit mutuel de Versoir a coutume de terminer son assemblée par une partie récréative. Elle a le privilège de posséder en son vice-président, M. Jacques Ricci, non seulement un administrateur aussi dévoué que qualifié, mais

encore un cinéaste qui appartient à la classe des professionnels. C'est ainsi qu'il a présenté, cette année, à une assistance captivée, trois films tournés au cours d'un récent voyage au Japon, où l'on vit le lancement d'un pétrolier de 50 000 tonnes, avec une longue escale à Hongkong.

Les heures s'étant écoulées trop rapidement au gré des spectateurs, on se quitta à regret tout en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Presinge (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de Presinge-Puplinge a tenu son assemblée générale le samedi 15 avril 1961, au Café du Soleil, à Presinge.

Vingt-quatre sociétaires sont venus écouter les différents rapports pour être renseignés sur la marche de leur organisation. Ils ne furent certainement pas déçus. En effet, dans tous les domaines de son activité notre petite banque villageoise a accusé une nouvelle et importante progression. Depuis trois ans seulement le chiffre d'affaires a doublé pour atteindre à la fin de ce dernier exercice en 737 opérations, le montant de fr. 3 126 000.—. En 1950, nous passions pour la première fois le cap de un million de francs de mouvement général.

1960 a laissé un bénéfice net de fr. 805.50, qui versé intégralement aux réserves portent celles-ci à fr. 12 852.—. Ces succès sont une récompense pour les dirigeants de notre Caisse et un encouragement à persévérer dans l'excellent travail fourni jusqu'ici pour servir les habitants de nos deux communes.

Rivaz (Vaud)

Dans l'impossibilité momentanée de s'assurer dans la commune un local approprié, les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de Rivaz ont tenu leur assemblée générale annuelle, le 18 mars dernier, à l'Hôtel des Trois Rois, à Vevey, après une visite fort intéressante aux Minoteries du Léman à Rivaz. Il convient de préciser également que les dirigeants avaient tenu à offrir un souper aux sociétaires, ceci pour marquer, comme il se devait, le 40^e anniversaire de la fondation de la Caisse.

C'est donc sous les meilleurs auspices que le dynamique président de la Caisse, M. Louis Ruchonnet, attaque l'ordre du jour en souhaitant la bienvenue aux 50 participants qu'il invite à se lever pour commémorer le souvenir de deux membres décédés dans le courant de l'exercice.

MM. Imhof jun. et Chappuis jun. accèdent, par un vote unanime, au poste de scrutateur. Remplaçant le secrétaire en charge, M. Imhof donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est adopté avec les remerciements d'usage à son auteur.

Dans un rapport original et fort bien rédigé, M. Ruchonnet, président, retrace les événements saillants qui marquèrent l'année écoulée et les incidences qui en découlèrent sur l'évolution de la Caisse. Les chiffres qu'il cite parlent d'ailleurs par eux-mêmes et révèlent l'heureuse situation de la Caisse de Rivaz. Reprenant une déclaration de M. Durand, fondateur des Caisses rurales de France, le président remet en évidence le but idéologique que poursuivent les institutions d'épargne et de crédit basées sur la mutualité, qui ne sont pas seulement des œuvres financières, mais dont la haute portée morale en est l'attrait principal, car il faut savoir qu'une œuvre vaut surtout par son efficacité.

C'est avec un plaisir tout particulier que l'assemblée prend connaissance des résultats matériels enregistrés en 1960. Mission ordinairement périlleuse que celle d'illustrer des chiffres pour conquérir l'attention d'un auditoire prompt en pareille circonstance à emprunter la mine rébarbative du patient devant une potion plutôt désagréable à ingérer. Mme Buffe, qui fêtait simultanément 15 ans d'activité comme caissière, y est pourtant parvenue avec une maîtrise digne des plus vifs éloges. Qu'elle en soit vivement félicitée, car chacun prit un réel plaisir à la suivre dans son captivant périple à travers les positions-clefs

du bilan. Elle nous apprend, entre autres points fort encourageants, que la coquetterie n'est pas uniquement l'un des traits caractéristiques de l'éternel féminin, puisque la Caisse de Rivaz, pour son 40^e anniversaire, semble le revendiquer aussi en s'offrant, sous la forme d'un bénéfice des plus coquets, une parure plus belle encore que ce ne fut le cas ces années précédentes.

C'est à M. le conseiller fédéral Paul Chaudet, toujours actif et combien écouté — on le serait à moins — président du Conseil de surveillance, qu'il incombe de faire approuver les comptes de l'exercice, approbation qu'il obtient sans peine après la présentation d'un rapport circonstancié du plus haut intérêt, suivi avec l'attention que l'on devine par les sociétaires fiers de « leur » président et surtout reconnaissants de l'attachement qu'il garde à la Caisse qu'il a servie de nombreuses années auparavant en qualité de caissier. Touchant certains aspects de l'évolution économique, M. Chaudet dit notamment :

« Le 40^e anniversaire de la Caisse ne doit pas nous donner seulement une occasion de nous réjouir. Il doit attirer notre attention sur nos tâches d'avenir. Il serait utile par exemple que le cercle de nos sociétaires s'étende de plus en plus à l'ensemble de la population de Rivaz. Il serait utile en tout état de cause que les principes et les règles de gestion que nous appliquons soient toujours fermement maintenus. Nous vivons une époque où l'évolution économique et sociale nous pousse les uns et les autres à perdre le sens de la valeur de l'argent. L'extraordinaire prospérité de notre pays comporte en soi des risques que nous voyons apparaître dans la plupart des secteurs de la vie nationale. Je songe particulièrement aux spéculations qui se donnent libre cours en matière de terrains ou de valeurs boursières. L'accroissement constant du revenu national et des gains n'est plus en rapport, dans beaucoup de cas, avec les valeurs de base dont il devrait concrétiser le rendement. De telles manifestations sont révélatrices d'une instabilité politique dont nous n'avons heureusement pas à souffrir en Suisse, mais dont nous subissons tout de même les conséquences lorsqu'elle sévit à l'étranger. Il est nécessaire, dans un tel moment, de pratiquer des méthodes de travail et de gestion qui ont fait notre force. Toute autre attitude serait de nature à créer le danger du déséquilibre et de l'insécurité. Je crois qu'on ne rappellera jamais assez une telle nécessité, alors que les circonstances générales nous incitent à nous écarter de la route suivie jusqu'à maintenant pour entrer dans la ronde infernale de la spéculation, dans celle du gain qu'on acquiert sans effort et qui est aussi sans mesure. Les hommes de la terre s'attachent par expérience et par tempérament aux choses qui demeurent. Leur prudence naturelle met en garde un certain nombre d'entre eux contre l'entraînement à la facilité. Tous ne parviennent pas, malheureusement, à y échapper.

L'exemple d'une Caisse de crédit mutuel peut avoir, à cet égard, une valeur éducative. Il importe de résister au désir d'échanger souvent la proie pour l'ombre, de céder à des perspectives trop attrayantes pour être de valeur durable...

Sur proposition de M. Jean Leyvraz, l'assemblée procède ensuite à la réélection, par acclamation, de MM. Louis Ruchonnet et Georges Imhof, dont le mandat arrive à échéance cette année.

Dans les divers, un sociétaire, profitant de la présence de M. le conseiller fédéral Paul Chaudet, serait heureux de connaître les incidences probables pour l'agriculture et tout particulièrement la viticulture, de l'adhésion de notre pays à la zone de libre échange. Dénudée de toute velléité d'enjolivure, la réponse de M. Chaudet qu'il fait précéder d'une mise au point touchant les raisons de notre affiliation à la « Petite zone », plutôt qu'au Marché commun, est courageusement objective dans la mesure où peut l'être même le spécialiste en la matière, face à l'inquiétante complexité du problème.

Succédant au repas en commun, excellemment servi par le maître des lieux, la partie récréative dédiée à la digne commémoration du quarantenaire de l'institution se déroule dans une ambiance familière et fort sympathique. Ce fut l'occasion pour le président de témoigner, par un souvenir tangible, la reconnaissance de la Caisse envers Mme Buffe sur qui repose une bonne part des succès enregistrés au cours de ces 15 dernières années. Il en profite également pour faire revivre le chemin parcouru depuis 1920 dont il sait fleurir chaque étape d'événements particuliers et suggestifs qui sont autant de grains qui successivement formèrent la grappe actuelle, immunisée celle-ci contre toute attaque parasitaire.

Délégué de l'Union suisse, M. Roland Séchaud apporte le message de félicitations et les vœux de la direction centrale, ainsi que le salut des Caisses fédérées dont il retrace la mission idéologique et les succès nouvellement remportés sous l'égide de la solidarité rurale.

Enchaînant, M. le préfet Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise, félicite chaleureusement la Caisse de Rivaz qui sait fêter cet heureux anniversaire dans une allégresse digne de la mission accomplie jusqu'ici.

Puis l'assemblée suit avec un intérêt particulier la vision de deux films documentaires consacrés à la lutte anti-parasitaire et que commente M. Hoehn, collaborateur de la Maison Sandoz à Bâle.

Estimant que la petite aiguille avait largement absorbé sa portion de cadran, le sympathique major de table M. Imhof rend diplomatiquement l'assistance attentive à la réputation des agents de police locaux et l'assemblée se disloque après avoir goûté quelques productions humoristiques qui mirent un point final à cet heureux anniversaire.

Sd.

Le Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu, le 6 mars, l'assemblée de son 19^e exercice.

M. Claude Simon-Vermot, président du Comité de direction, ouvre la séance et salue la nombreuse assistance et M. l'abbé Crettol, recteur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf. MM. Jean Bonnet et Léon Chapatte sont nommés scrutateurs. La lecture du verbal est faite par M. Bonnet, secrétaire ; elle est suivie du rapport du président du Comité de direction qui souligne, entre autres, le très bon résultat de l'exercice écoulé. Il remercie tous ceux qui ont coopéré à la bonne marche de notre banque et se plaît à constater la confiance grandissante du public. Les comptes de l'exercice sont donnés par M. J. Vermot, caissier. Ils accusent un roulement de fr. 1 401 571.75 en 908 opérations. Le nombre des carnets d'épargne a encore augmenté ; il est de 376 et l'épargne, à elle seule, se monte à fr. 541 000.— et les obligations à fr. 243 500.—. Les parts sociales représentent fr. 4600.—. Les réserves avec le bénéfice de 1960, qui est de fr. 3556.60, se montent à fr. 22 266.95. M. l'abbé Veillard, révérend curé, qui assume les charges de la présidence du Conseil de surveillance, insiste sur l'excellente situation interne de l'institution et constate l'activité prudente et avisée des responsables ; il recommande une coopération toujours plus active de tous les membres et fait voter les résolutions statutaires, soit adoption des comptes, versement d'un intérêt brut de 5% aux parts sociales, ceci pour la première fois depuis la fondation de la Caisse, puis remerciements au Comité de direction, plus spécialement à son président, M. C.-S. Vermot, au caissier et à son épouse, pour leur consciencieux et fructueux travail fourni.

Les membres dirigeants ci-après désignés, qui arrivaient au terme de leurs fonctions, ont été réélus ; au Conseil de surveillance : M. le curé Veillard ; au Comité de direction : MM. Charles Bonnet, Claude-S. Vermot et Artil Vermot.

Intervient encore le paiement des parts sociales et la parole fut donnée à l'invité du jour mentionné plus haut, M. l'abbé Crettol, qui nous parla

sur un sujet très important et actuel «Création de l'Europe fédérale et Marché commun». L'excellent film «Terre valaisanne» termina la soirée à la satisfaction des sociétaires et des nombreuses personnes sympathisantes présentes.

J. V.

Bagnes (Valais)

Dimanche 30 avril, la Caisse de crédit mutuel Raiffeisen tenait son assemblée générale ordinaire, la 38^e depuis sa fondation. Cette assemblée commençait par un dîner en commun excellemment préparé et qui permit aux très nombreux membres présents de resserrer les liens de solidarité et d'amitié qui caractérisent cette société.

Après cette introduction fort appréciée et propre à créer d'excellentes dispositions, il appartenait à M. Emile Bruchez, président de la Caisse Raiffeisen, d'ouvrir la partie administrative. En termes choisis et délicats, il saluait les autorités religieuses et civiles qui, par leur présence, témoignaient de la sympathie et de l'intérêt qu'elles portent à la société. Il se réjouissait de la venue de M. Lonfat, vice-président du Comité de la Fédération valaisanne des Caisses Raiffeisen, qui, en acceptant d'être l'orateur du jour, prouvait éloquemment les excellents rapports existant entre le Comité central et la Caisse de Bagnes. M. Bruchez s'adressait aux participants pour les remercier d'être accourus si nombreux démontrer par leur présence que l'union et l'esprit d'entraide n'étaient pas pour eux un article des statuts, mais une attitude permanente.

La nomination des scrutateurs et la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée terminées, c'était au tour du caissier de donner un exposé sur les comptes annuels. Dans un rapport précis, clair et magnifiquement présenté, M. Angelin Besse devait notamment déclarer: «La Caisse Raiffeisen réalise la véritable démocratie en matière bancaire. Elle n'est pas le fait de quelques actionnaires seulement. Elle est la propriété de l'ensemble des sociétaires qui exercent à l'assemblée générale leurs droits égaux et souverains. Il importe donc que vous soyez bien documentés pour pouvoir vous prononcer en connaissance de cause».

A la suite de cette introduction qui situait la Caisse dans son véritable contexte, M. Besse fit part à l'assemblée des constatations réjouissantes que l'on pouvait tirer de l'exercice de 1960. Le bilan se caractérisait par une augmentation d'un demi-million par rapport à l'année précédente et le nombre des membres s'accroissait d'une manière sensible et heureuse.

Les applaudissements qui saluèrent la fin de ce brillant rapport furent le plus sincère témoignage de la satisfaction éprouvée par l'assemblée à l'encontre de son caissier dont la gestion obtint l'approbation et l'éloge unanime de tous les participants.

Avant d'entendre M. Lonfat, l'assemblée dut enregistrer la démission de M. Denis Perraudin, secrétaire du Comité de direction depuis 13 ans, auquel ses occupations actuelles ne permettent plus de se consacrer entièrement à sa tâche. Après avoir pris note avec regret de cette démission, l'assemblée nomma un successeur en la personne de M. Emile Troillet qui, fils de fondateur et raiffeiseniste de longue date, a toutes les qualités requises pour remplacer M. Perraudin.

M. Lonfat était l'orateur du jour; après avoir exprimé toute sa joie de retrouver cette terre baignarde qu'il avait tant appréciée lors de son temps de mobilisation, le conférencier en vint à parler de la solidarité, base et idée inspiratrice de la Raiffeisen. Il prouva avec éloquence que seule la solidarité est gage de succès et de satisfaction et que, contrairement à l'égoïsme qui n'assure que des succès passagers, elle était garante de succès et d'avantages définitifs.

En cours d'après-midi, M. Albert Maret, président de la commune, plut à souligner sa grande satisfaction de constater que le bilan de la Caisse Raiffeisen révélait que les habitants de sa commune n'avaient pas perdu le sens de l'épargne

et de la solidarité. Il fit en outre remarquer que le sens social et humain dont ils faisaient preuve était une garantie d'équilibre économique pour la commune.

Le remarquable film de Roland Muller, «Barrage», allait être le point final de cette assemblée qui fut une réussite à tous points de vue et qui prouva à l'évidence que, pour la Caisse Raiffeisen, la solidarité n'était pas un vain mot. L'observateur impartial de ce billet se plaît à le relever.

a. m.

La Roche (Fribourg)

Dimanche 23 avril, les membres de la Caisse Raiffeisen se réunissaient pour la 39^e fois, en assemblée générale, sous la présidence de M. Ernest Brodard. Environ 80 sociétaires, sur 122 que compte la Caisse, étaient présents. C'est avec intérêt qu'ils prirent connaissance de l'activité de cette institution locale, dont le chiffre d'affaires se monte à ce jour à fr. 2 209 000.—. Le modeste bénéfice de fr. 4700.— fut entièrement versé au fonds de réserve, qui se monte à fr. 76 700.—.

Cette assemblée était appelée à remplacer MM. Louis Terrapon, caissier, et Emile Brodard, président du Comité de surveillance. M. Ernest Brodard, le compétent président du Comité de direction, eut à l'égard des deux démissionnaires de chaudes paroles de gratitude. Un modeste cadeau leur fut offert. Membres fondateurs de la Caisse, ils furent, dès le début, membres des comités. M. Louis Terrapon passa, en 1939, de membre du Comité de direction qu'il était à la fonction de caissier, et M. Emile Brodard, de membre du Conseil de surveillance à président, en 1937.

L'assemblée appela au poste de caissier M. Raymond Tinguely et M. Jean Brodard d'Albert fut nommé au Comité de surveillance. Ils furent désignés à l'unanimité.

Pour terminer, M. Ernest Brodard, président, souhaite de tout cœur une heureuse retraite aux démissionnaires et une cordiale bienvenue aux élus. Rappelant les principes raiffeisenistes, il remercia tous les membres de leur confiance et invita les intéressés à recourir à cette institution locale pour tous les placements ou prêts d'argent pouvant se faire dans le cadre de la paroisse, aux meilleures conditions. C'est sur ces paroles d'encouragement que se termina cette belle assemblée.

Jean des Neiges.

Courtellary (Jura)

Les sociétaires de la Caisse Raiffeisen de Courtellary ont participé en bon nombre, sous la présidence de M. Charles Wilhelm, à leur assemblée générale ordinaire. Le procès-verbal était tenu par M. Roger Racle, secrétaire.

Il ressort du rapport présenté par le comité de direction que les membres étaient au nombre de 99 à la fin de l'exercice 1960, soit en augmentation de 10. On note également un accroissement de plus de fr. 70 000.— enregistré par la somme du bilan qui atteint désormais 627 211 fr., le roulement portant sur fr. 2 345 016.—. Le béné-

fice net fut de fr. 3433.—, résultat jamais encore atteint. Il traduit bien la confiance témoignée par la population envers cette institution coopérative.

Sur proposition de M. Ezio Andina, président du Conseil de surveillance, les comptes furent acceptés avec remerciements au dévoué caissier, M. Raymond Langel, qui les avait présentés avec brio.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Office de révision à Saint-Gall, très élogieuse pour la manière dont le caissier a mené à bien l'important travail de clôture.

Après paiement de l'intérêt des parts sociales, l'assemblée fut levée sur un rappel de la mission statutaire de la Caisse, à savoir, développer l'épargne et le crédit populaire selon les principes chrétiens, promouvoir par l'entraide le bien-être économique et social des sociétaires et de leur famille, en un mot servir la communauté villageoise.

Une collation fut servie au Café du Raisin.

La Caisse de crédit mutuel de Courtellary commence avec confiance son 20^e exercice.

Corban (Jura)

Notre Caisse locale a tenu sa 36^e assemblée générale annuelle, à la salle Saint-Georges.

Comme l'année dernière, l'assemblée était publique. M. Maurice Rottet, président du Comité de direction, ouvrit les débats. Après lecture du procès-verbal, par M. Jean Fleury, secrétaire, le président donna un rapport détaillé sur l'activité bancaire de l'année écoulée.

M. Henri Marquis, caissier, exposa les résultats comptables qui caractérisèrent l'intense activité au cours du 36^e exercice.

Les dépôts nouvellement confiés atteignent fr. 151 000.—, alors que le portefeuille des obligations s'est élargi de fr. 19 000.—.

Le caissier remercia spécialement les débiteurs pour leur ponctualité. En effet, aucun intérêt impayé ne figure au bilan.

L'excédent d'exploitation de fr. 1528.— est versé aux réserves qui s'élèvent à fr. 20 000.—.

Après que le président eut remercié le caissier pour la bonne tenue de sa caisse, il appartenait à M. Joseph Schaller, président du Conseil de surveillance, de dire à son tour sa satisfaction et de féliciter tous les artisans de ce succès. Les comptes furent approuvés à l'unanimité.

M. Joseph Schaller donna connaissance d'une lettre émanant du siège central à Saint-Gall qui retraçait l'activité de notre président et le félicitait particulièrement pour son trentième anniversaire à la tête de notre banque locale.

Il lui fut remis, de sa part, un superbe plateau dédié, alors que notre organisme de Corban témoignait sa reconnaissance par un beau don en espèces.

*Qu'on te croie sur parole,
sans serments, ni témoins.*

Marc-Aurèle.

Roues
essieux, freins
pour tous
véhicules
agricoles
avec pneus
ou pneus
pleins.
Roues pour
brouettes.
Changement
du cercle
pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

études de constructions rurales

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Imprimerie Favre & Favre s.a., Lausanne



Assemblea annuale della Federazione

Ligornetto, 23 aprile 1961

Un'altra magnifica giornata si è aggiunta alla serie già numerosa di belle assemblee della Federazione delle Casse Rurali ticinesi. Era stavolta il turno della Cassa di Ligornetto, giunta al traguardo dei dieci anni di attività, di ospitare, nell'illustre comune du Vincenza Vela, i raiffeisenisti del Ticino, della Mesolcina e della Calanca.

Nonostante il tempo non troppo propizio, 145 delegati rappresentanti 55 Casse furono puntuali all'assemblea, diretta egregiamente dal presidente prof. Ceppi, il quale, in apertura, porge il più cordiale benvenuto ai delegati delle Casse, ed un deferente saluto al consigliere di Stato on. Ghisletta, al rappresentante dell'Unione vice-direttore Edelmann ed al revisore signor Pellandini.

L'assemblea chiama a completare l'ufficio presidenziale i signori Perucchi di Novazzano e Jeanmaire di Arogno, come scrutatori. Approvato il verbale, prende la parola il signor vice-direttore Edelmann, che mette in risalto i progressi del raiffeisenismo svizzero e specialmente ticinese. Su 8 nuove Casse fondate nel passato esercizio, ben quattro appartengono alla nostra Federazione.

Ringrazia i dirigenti delle singole casse e della Federazione, ed in modo particolare il prof. Ceppi, per la loro intensa attività. Quindi sottolinea l'importanza della Cassa Rurale nella salvaguardia dell'indipendenza e dell'autonomia comunale, e come scuola di formazione civica, attraverso l'educazione al risparmio, il credito vantaggioso e lo spirito di solidarietà.

Invita tutti i raiffeisenisti a continuare nella loro azione meritoria.

Il presidente prof. Ceppi nel suo rapporto annuncia che la somma complessiva di bilancio delle casse ticinesi è passata da 20 a 39 milioni circa. Si sofferma sull'attività e sui compiti importanti dei comitati delle Casse e sul merito dei dirigenti che prestano la loro opera gratuitamente.

Accenna al caso dell'ex-cassiere di Olivone per dire che nessun addebito può essere mosso ai dirigenti di quella Cassa.

Richiama la necessità di intensificare la propaganda per aumentare il numero dei soci, ciò che porterebbe anche ad un miglioramento nel settore dei fondi propri.

Illustra l'attività del Comitato della Federazione e comunica la decisione presa di visitare le Casse che ne hanno maggior bisogno, e di presentare un piccolo omaggio ai cassieri nel loro decennio di attività ed ai presidenti nel loro ventennio di presidenza. Mette in risalto i servizi forniti dall'Unione alle Casse (garanzia, revisione, liquidità, ecc.) e giustifica le direttive adottate dalla Cassa centrale per quanto riguarda i crediti concessi alle casse ed i tassi applicati, che devono permettere all'Unione di mantenere una solida situazione finanziaria.

Riferisce sui risultati registrati dalla Cassa cantonale di Credito agricolo nel suo primo anno di attività, risultati che dimostrano come l'organizzazione ed i metodi adottati non rispondano ai bisogni e alla situazione del ceto agricolo ticinese e che condurranno — con molta probabilità — ad una revisione delle legge.

Il cassiere on. Delucchi dà in seguito lettura dei conti della Federazione, che chiudono con un saldo attivo di fr. 4903.70. Il rapporto di revisione è letto dal signor Piffaretti della Cassa di Ligornetto. Quindi i conti sono approvati.

Le nuove casse di Bioggio, Bruzella, Meride ed Arzo sono accettate per acclamazione.

Il revisore signor Pellandini ragguaglia i delegati sulla situazione economica e monetaria soffermandosi particolarmente sulle ragioni e sugli effetti della rivalutazione del marco tedesco, sulle difficoltà che si registrano nel settore della mano d'opera, sullo sviluppo assunto dall'attività edilizia e sulle difficoltà in cui si dibatte l'agricoltura, che presenta costi di produzione sempre più elevati e una costante diminuzione dei redditi.

Dà ai delegati precise direttive in merito ai tassi da applicare e richiama a tutti l'importanza dei controlli effettuati dai dirigenti delle casse, membri della Direzione o del Consiglio di Sorveglianza. Illustra i risultati ottenuti dalle casse ticinesi, sottolineando la necessità di aumentare il capitale proprio delle casse.

Alla trattanda seguente la candidatura della Cassa di Aquila di organizzare la prossima assemblea è accolta all'unanimità. La Cassa di Aquila si assumerà anche il

compito della revisione. Alle eventuali prendono la parola i rappresentanti delle Casse di Montagnola, Cadro e Gordola sulle giornate scelte per il congresso, di Mesocco sulla organizzazione di corsi per i dirigenti non cassieri, di Stabio sui tassi e sui prestiti dell'Unione, di Coldrerio sugli chèque sull'Unione.

Al banchetto — condecorato dalla filarmonica locale ed egregiamente servito — prende la parola l'on. Induni, sindaco di Ligornetto e presidente della Cassa, che illustra ai convenuti l'opera svolta dalla Cassa e dalle Autorità comunali per lo sviluppo economico e sociale del Comune e ringrazia i delegati per la loro partecipazione, mentre li invita a perseverare sulla via del raiffeisenismo.

I delegati hanno poi avuto la possibilità di visitare il museo Vela — in corso di restaurazione — sotto l'esperta guida del signor Cleis.

A tutti i dirigenti della Cassa di Ligornetto ed in particolare all'on. Induni, vicepresidente della Federazione, i nostri più vivi ringraziamenti per la calda ospitalità e l'ottima organizzazione.

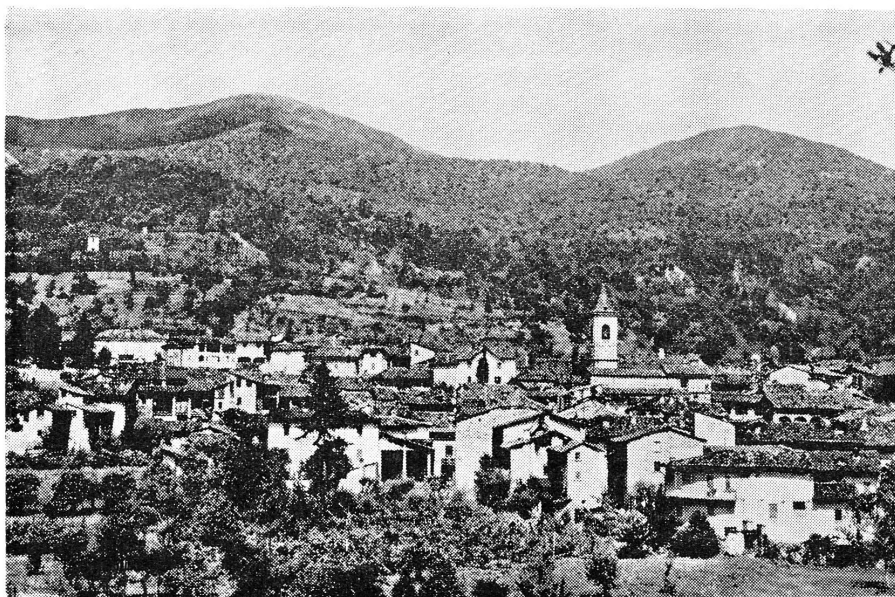
Valerio Cassina.

FONDAZIONE ARZO

Due tentativi erano falliti, parecchi anni fa. Non si deve con ciò concludere che Arzo non fosse paese maturo per avere una Cassa Rurale. Parecchie contingenze sfavorevoli avevano consigliato il rinvio della fondazione.

Questo fiorenti paese s'accorge che se la Cassa fosse stata creata nel 1951, al primo tentativo, avrebbe oggi forse già un milione di bilancio e un'ottima organizzazione al servizio della popolazione.

Io ritengo però che non è mai troppo tardi. Infatti l'attuale compagine dei promotori ha dell'entusiasmo, dispone di un Cassiere giovane e capace, conta, fra i membri dei Comitati, persone decise a recuperare rapidamente il tempo perso. Sono quindi ottimista: vedremo presto la 69a Cassa del Cantone fa le più attive, prendere il posto che le compete in seno all'organizzazione comunale, di cui diventerà elemento economico e sociale di primo rango, favorendo quell'indipendenza finanziaria del paese che costituisce l'orgoglio del raiffeisenismo.



Contribuirà in tal modo a potenziare il mutualismo e con lo stesso il federalismo e la libertà, principi secolari dell'essenza svizzera sui quali il nostro movimento poggia sin dal suo sorgere.

Arzo ha un ottimo sviluppo economico, sia dal lato artigianale, sia da quello industriale ed è inoltre ben collegato col capoluogo, che offre pure buone occasioni d'impiego.

Le sue camicerie sono molto conosciute, così come molto noto è il marmo d'Arzo, che fa bella figura in tante chiese e nelle case patrizie coi bei camini tanto cari a chi ama la poesia del focolare.

L'agricoltura, malgrado il regresso, che è generale, vanta ancora dei bei vigneti, i cui proprietari, a giusta ragione, vanno orgogliosi.

La salubrità dell'aria ha attirato una colonia estiva della vicina Chiasso, grazie alla munificenza del defunto Pietro Chiesa (da non confondere col pittore).

Non sono mancati gli artisti ad Arzo e fra i più bei nomi figurano i Rossi, Allio e Aglio.

La Chiesa, monumento nazionale, restaurata una decina d'anni fa, è un esempio di grande sensibilità artistica.

Arzo è un paese fiorente che conta già una lodevole organizzazione, di cui ci piace ricordare: a) la latteria sociale; b) la cooperativa di consumo; c) la cassa assicurazione bestiame; d) la cassa malati; e) la musica Aurora; f) la società degli esploratori; g) la corale maschile; h) il Football Club; i) la società dei cacciatori; l) la piscina pubblica (fondazione Bustelli).

Ora la Cassa Rurale completa il quadro ed avrà presto il suo peso nella vita del Comune, specie ad opera dei suoi dirigenti e cioè:

Direzione: Galfetti Osvaldo, presidente; Piffaretti Carlo, vice-presidente; Piffaretti Giovanni, segretario.

Sorveglianza: Buzzi Elvezio, presidente; Carri Lino, vice-presidente; Fattorini Elio, segretario.

Cassiere: Rossi Sandro.

Alla matricola la famiglia raiffeisen del Ticino porge auguri vivissimi di immediato successo. Presidente: *Plinio Ceppi*.

fideiussore e l'indicazione dell'ammontare massimo garantito nell'atto stesso.

Nella prestazione di fideiussione fino a fr. 2000.— basta l'atto privato. I fideiussori firmano cioè di proprio pugno l'atto di fideiussione, facendo precorrere la clausola con la quale essi riconoscono di obbligarsi solidalmente per un dato importo. Con l'apposizione della sola firma l'atto è nullo.

Oltre fr. 2000.— le fideiussioni contratte da persone fisiche richiedono l'atto pubblico. La ripartizione della somma in diversi importi inferiori a questo ammontare limite, allo scopo di eludere l'atto pubblico, non è ammessa e rende quindi nulla la fideiussione. L'art. 493 del Codice delle obbligazioni è infatti esplicito a questo riguardo: «Se nell'intenzione di eludere l'atto pubblico, la somma garantita è divisa in importi più piccoli, per la fideiussione di questi è richiesta la forma prescritta per il totale».

Nel Ticino l'atto pubblico viene rogato dal notaio; nei Grigioni sono autorizzati i notai ed i loro supplenti. Aggiungiamo che mentre nel Ticino il notaio procede alla stesura completa dell'istromento, nei Grigioni l'intervento del notaio o del suo supplente si limita alla constatazione, apposta a tergo del formulario stesso della Cassa, che quanto contenuto nell'atto corrisponde alla volontà espressa dai fideiussori, dei quali ha constatato l'identità e la capacità civile. La differenza della spesa è rilevante.

Affinchè la Cassa sia coperta per interessi, spese, ecc., l'importo della fideiussione deve superare di almeno il 10% quello del prestito. Su un prestito di fr. 4000.—, per esempio, si richiede una fideiussione di fr. 4400.—. Per evitare l'atto pubblico, l'ammontare di un prestito dev'essere di fr. 1800.— al massimo, con una fideiussione quindi per fr. 2000.—.

Per la validità della fideiussione di una persona coniugata si richiede il consenso scritto del coniuge, dato nel singolo caso, anticipatamente o al più tardi simultaneamente, a meno che i coniugi siano serapati da una sentenza giudiziale (art. 494 C.O.). Questo consenso non è richiesto per la fideiussione prestata da una persona iscritta nel registro di commercio in qualità di titolare di una ditta individuale, di socio di una società in accomandita, di amministratore o di direttore di una società anonima, di amministratore di una società in accomandita per azioni o di socio gerente di una società a garanzia limitata.

In particolare è pure necessario richiedere il consenso scritto del coniuge allorché l'importo garantito viene aumentato oppure quando intervenga una diminuzione della garanzia, per esempio la libe-

Prestiti con Fideiussione

Le nostre Casse Rurali hanno spesso più difficoltà nel richiedere delle garanzie per i piccoli prestiti che per quelli di ammontare più elevato. I grossi prestiti sono di solito garantiti da ipoteca o concernono anticipi fatti ad enti pubblici.

Per i piccoli prestiti, mancando spesso una garanzia reale — quale la costituzione in pegno di libretti di deposito o di risparmio, di polizze assicurazione sulla vita, obbligazioni — esiste solo la possibilità della fideiussione.

Il regolamento delle Casse Rurali stabi-

lisce che l'ammontare dei prestiti garantiti unicamente da fideiussione non deve superare i 10 000 franchi. Per prestiti di fr. 1000.— basta un fideiussore; oltre questa somma ne occorrono almeno due. La specie di fideiussione richiesta è quella «solidale», mediante la quale il fideiussore può essere perseguito prima del debitore principale e prima della realizzazione dei pegni immobiliari, qualora il debitore principale sia in ritardo nella prestazione e sia stato diffidato invano o la sua fideiussione richiede la dichiarazione scritta del

razione di un coobbligato o di una garanzia complementare (pegno, ipoteca, ecc.).

Ricordiamo anche l'obbligo legale del creditore di informare per scritto i fideiussori qualora il debitore è in ritardo di sei mesi nel pagamento di quote di ammortamento o di interessi.

La durata massima delle fideiussioni contratte da persone fisiche è di 20 anni dalla loro stipulazione. Esse possono però venir prorogate di 10 anni mediante una dichiarazione scritta del fideiussore. Per essere valida, questa dichiarazione deve però essere fatta al più presto un anno prima dello spirare della fideiussione.

* * *

Nell'esposto che precede abbiamo cercato di segnalare le particolarità ed i punti importanti delle disposizioni federali sulla fideiussione, la completa osservanza delle quali non è sempre semplice.

Alludiamo per esempio alla necessità del consenso del coniuge del fideiussore. Non di rado capita che il fideiussore proposto rinuncia a prestare garanzia allorché apprende che per tale operazione è necessario il consenso scritto del coniuge. Si giunge quasi ad accusare la Cassa Rurale di complicare le pratiche per questo genere di prestiti e può magari capitare che il richiedente si rivolga ad un altro istituto bancario.

Anche la necessità di far capo al notaio, allorché la fideiussione supera l'importo di 2000 franchi, non è vista di buon occhio, specialmente a causa del costo dell'istromento.

Non è poi facile per tutti procurarsi delle persone disposte a prestare fideiussione. Alla parentela si ricorre spesso malvolentieri. La concessione di un prestito con fideiussione è quindi sovente tutt'altro che semplice e può trascinarsi per le lunghe.

Nel corso delle nostre revisioni ci capita a volte di constatare delle piccole concessioni di prestiti per le quali non è stata richiesta nessuna garanzia. Alla nostra osservazione si risponde che non si sono volute complicare le cose, trattandosi di una partita transitoria (che resta però invariabilmente aperta per diversi anni) o dato che il debitore è persona solvibilissima. Si tratta di scuse che l'Ufficio di revisione non potrà mai accettare. La copertura di ogni prestito è uno dei punti più importanti dei principi Raiffeisen, destinato ad evitare qualsiasi rischio di perdita. La fedeltà agli statuti non deve venir meno. Il fatto poi che il debitore sia persona solvibile non deve costituire che la premessa indispensabile per la concessione di un prestito.

Tutte le difficoltà e situazioni irregolari che siamo andati elencando, trovano un'ot-

tima soluzione in una istituzione della nostra Unione che troppe Casse del Cantone Ticino purtroppo ancora ignorano. Alludiamo alla

Cooperativa di fideiussione

che è oramai giunta con pieno successo al suo ventesimo esercizio. Suo scopo è la prestazione di fideiussioni, in modo particolare per prestiti concessi dalle Casse Rurali e dalla Cassa Centrale dell'Unione.

Il funzionamento è semplice. La Cassa deve dare avantutto la propria adesione ed assumere una quota sociale di fr. 100.— per ogni fr. 100 000.—, o frazione di centomila, della cifra del proprio bilancio. Su queste quote viene distribuito un interesse annuo, finora del 2%. Si tratta di un interesse modesto e ciò poichè la Gerenza intende a giusta ragione costituire dapprima delle buone riserve. Per ottenere la garanzia della Cooperativa di fideiussione basta poi inoltrare domanda mediante l'apposito formulario. La prima parte della stessa viene riempita dal richiedente che indica le proprie generalità e la sua situazione finanziaria. La seconda parte va completata dalla Direzione della Cassa la quale deve inoltre dare il suo preavviso favorevole, indispensabile per la concessione. Una volta accolta la domanda, la Cooperativa di fideiussione firma la dichiarazione di garanzia che rimette alla Cassa. Trattandosi di persona giuridica non occorre l'atto pubblico.

L'ammontare massimo delle singole fideiussioni prestate dalla Cooperativa è limitato a fr. 10 000.— quando la garanzia del prestito è costituita dalla sola fideiussione, ed a fr. 30 000.— quando la fideiussione è data quale garanzia suppletoria ad ipoteche di grado posteriore. Per il rischio e le spese, la Cooperativa richiede un premio annuo sull'ammontare garantito del prestito. Il premio è attualmente di 1/2 % per pura fideiussione e di 1/4 % se si tratta

di garanzia complementare. Il premio annuo minimo è di fr. 5.—.

Di solito, quando si tratta di prestito garantito da sola fideiussione, la Cassa si assume metà del premio. Il debitore versa così alla Cassa un interesse de 4 1/2 %, e cioè 4 1/4 % interesse normale più 1/4 % metà premio.

Nel caso in cui la Cooperativa di fideiussione è chiamata a rispondere per un prestito, la Cassa è tenuta a rimborsarle una parte della perdita, al massimo tuttavia un ottavo. Questa clausola contenuta negli statuti della Cooperativa ha evidentemente lo scopo di far sì che la Cassa si interessi e sorvegli con cura le partite così garantite.

Le perdite registrate dalla Cooperativa sono state finora 6 per un totale di fr. 5441.45. Le garanzie perstate sono 4841 per un importo globale che si aggira sui 34 milioni di franchi. Le perdite registrate ammontano quindi ad un sesto per mille dei prestiti garantiti, proporzione quindi limitatissima. Le sue riserve a fine 1960 ammontavano a fr. 445 000.—. Le Casse Rurali socie erano, sempre a fine 1960, 675, di cui 25 del Cantone Ticino.

L'utilità della Cooperativa di fideiussione è grandissima ed è dimostrata dalla straordinaria espansione della sua attività, come risulta dal 19^{mo} rendiconto trasmesso a tutte le Casse.

Tutte le Casse Rurali dovrebbero perciò disporre di questa facilitazione nella concessione dei prestiti, in modo da potenziare la propria capacità di azione. Grazie alla Cooperativa di fideiussione le pratiche per i prestiti risultano notevolmente svelte e semplificate, a vantaggio e soddisfazione della Cassa Rurale e dei suoi soci. Invitiamo quindi tutte le Casse che ancora non beneficiano dei servizi della Cooperativa di fideiussione a voler aderire *senza indugio* a questa provvida istituzione.

Pell.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — È noto che la decisione della Commissione di ricorsi è inappellabile. Non avendo altra possibilità non vi è mezzo di ricorrere al Tribunale Federale a titolo di denegata giustizia o di altro motivo corrispondente? Quanto potrebbe costare?

R. — Il ricorso al T. F. per denega di giustizia è sempre ammesso. Non saprei veramente dire l'importo della tassa che potrebbe essere esposta. Evidentemente in caso di accoglimento del gravame non ci sarebbe nessuna tassa da pagare. In caso negativo reputo che la tassa applicata potrà essere dell'ordine di fr. 100.—/200.—.

D. — Ho acquistato quattro anni or sono una vecchia casa a due appartamenti che feci immediatamente rimodernare, procedendo pure ad un aumento del canone di affitto.

Quest'anno ho fatto eseguire ulteriori miglioramenti alla cucina di uno degli appartamenti, per il quale intenderei ora aumentare nuovamente l'affitto, portandolo da fr. 80.— a fr. 100.—. Vorrei sapere se ciò è possibile e se posso aumentare magari anche l'altro appartamento in relazione al decreto federale dello scorso anno che autorizza un aumento del 5 % dell'affitto

per gli appartamenti costruiti prima del 1947.

R. — Siccome per le vecchie case occorre risalire al prezzo di locazione ante guerra, sarà bene che Ella sottoponga il tutto (con le pezze giustificative concernenti le migliori fatte e nel 1957 e nel 1961) all'Ufficio Cantonale di Stima in Bellinzona.

Ciò per evitare noie e possibili ricorsi.

* * *

D. — Sono un lavoratore estero. Ho letto sui giornali che ora anche nel Cantone Ticino verranno concessi gli assegni per i figli residenti all'Estero. Chiedo quando potrò beneficiare di tali versamenti. Ho cinque bambini, tutti sotto i dieci anni, e l'aiuto sarà per me consideravole.

R. — La legge, ammesso che non ci sarà un referendum, entrerà in vigore col primo settembre p. v.

L'assegno sarà di fr. 20.— al mese per ogni figlio; tuttavia Ella otterrà soli fr. 80.— al mese dato che la concessione è limitata a 4 figli.

* * *

D. — Una mia parente ha avuto una nascita illegittima. Domando entro quale termine è possibile intentar la causa contro il presunto padre?

R. — L'azione giudiziaria, pena la prescrizione, deve essere intentata entro un anno dalla nascita.

* * *

D. — Ho acquistato una casa la quale è gravata da una ipoteca verso la Banca dello Stato, attualmente dell'importo di fr. 11 200.—. Vorrei trapassare tale debito alla Cassa Rurale. Come debbo procedere?

R. — Occorre disdire immediatamente il mutuo mandando una raccomandata alla Banca dello Stato e dicendo che l'ipoteca sarà assunta dalla Cassa Rurale del Suo Comune. Alla scadenza la Banca dello Stato si metterà in relazione diretta con la Cassa Rurale onde definire la pratica.

* * *

D. — Possiedo una casetta con annesso un piccolo giardino. Vivo con mia moglie e non ho figli. Posso fare un testamento lasciando tutto a mia moglie e tralasciando di menzionare mio fratello e mia sorella? Oppure essi hanno la legittima?

R. — Dal Suo scritto mi risulta che Ella non ha più genitori e non ha figli. Di conseguenza può senz'altro disporre della Sua sostanza, lasciando la stessa interamente a Sua moglie. Nel Ticino non esiste la legittima dei fratelli e sorelle.

Avv. Emilio Induni.

GARANZIA BANCARIA

Non di rado anche le nostre Casse Rurali vengono chiamate a prestare garanzie bancarie nei confronti di terzi, per conto di un socio. Tale operazione dev'essere considerata alla stessa stregua di un credito. Spetta cioè alla Direzione decidere la concessione della garanzia, per la quale occorre copertura come per un prestito ordinario. La decisione deve venir messa a verbale.

Per l'incarto di garanzia si fa firmare in primo luogo al richiedente l'apposito atto, formulario N° 581 b. Quest'ultimo era stato concepito a suo tempo limitando la garanzia fornita dal cliente al pegno di carte-valori. Esistono però altre due possibilità. Se il richiedente dispone di un conto corrente presso la Cassa, vi si può bloccare una somma corrispondente, menzionando tale operazione nell'atto succitato, invece del pegno. Libretti di deposito o di risparmio della Cassa Rurale medesima devono essere trattenuti in pegno come quelli di altri istituti. Non ci si deve cioè limitare a bloccare l'importo su questi libretti, poiché il debitore potrebbe in questo caso costituire in pegno il medesimo libretto presso altro istituto bancario. Altra possibilità per la copertura della garanzia bancaria è costituita dalla dichiarazione di fideiussione, per la quale va utilizzato il formulario 582, da non confondere con quello per i prestiti a termine con fideiussione.

L'intero incarto viene poi raccolto nell'apposita busta, come per i crediti in conto corrente. Esso deve contenere pure una copia della garanzia bancaria.

L'operazione deve inoltre venir contabilizzata nel « Giornale principale » e nel mastro dei conti correnti, nel quale si aprono due conti: uno debitore a nome del socio, e l'altro creditore a nome della persona o dell'ente nei confronti del quale è stata prestata garanzia. Facciamo un esempio pratico per la registrazione: la Cassa Rurale presta una garanzia di 1000 franchi per conto di M. P., nei confronti del comune di C. Il richiedente dà in pegno il libretto di deposito N° 172 emesso dalla medesima Cassa. Nel Giornale principale si registra dapprima l'impegno di M. P., inscrivendo i 1000 franchi in uscita di cassa ed in dare (conto debitore) della colonna dei conti correnti.

La garanzia prestata dalla Cassa nei confronti del Comune di C. è quindi oggetto della seconda registrazione nel Giornale principale: fr. 1000.— quale entrata di

cassa ed in dare (conto debitore) della colonna dei conti correnti.

I due conti vengono quindi aperti nel libro mastro dei conti correnti, nel medesimo foglio, utilizzando mezza pagina per ciascuno di essi. Si tratta evidentemente di due conti senza interesse.

Viene aperto dapprima il conto debitore al nome del cliente M. P. con la definizione: « suo impegno a favore del Comune di C. — Garanzia: pegno del libretto di deposito N° 172 ».

Si procede quindi all'apertura del conto creditore al nome del terzo che richiede la garanzia bancaria: « Comune di C. — nostra garanzia bancaria per conto del signor M. P. ».

Per la prestazione di garanzie bancarie la Cassa Rurale richiede una commissione annuale di $\frac{1}{4}$ ‰ fino a fr. 5000.—, e dell'uno per mille per ogni ulteriore 1000 franchi. Il premio minimo annuo è di fr. 2.—. L'incasso di questi premi va fatto in base ad un controllo separato. L'entrata va registrata immediatamente a credito di « Perdite e profitti » ed a fine anno deve essere iscritta nella colonna « incassi diversi » dell'estratto rispettivo. Non quindi nell'estratto dei conti correnti quale interesse.

Allorché la garanzia bancaria viene restituita alla Cassa Rurale si procede a registrazione conforme, liberando le garanzie fornite.

INVITO AI CASSIERI

I signori Cassieri che si assentano per vacanze sono pregati di voler segnalare all'Ufficio di revisione dell'Unione il periodo della loro assenza, beninteso solo qualora la loro Cassa non ha ancora subito la revisione per il 1961. Grazie.

Cronaca delle Casse

Monte Carasso

È stata tenuta, domenica 16 aprile, l'assemblea generale annuale della locale Cassa Rurale, per l'approvazione dei conti dell'esercizio 1960 e le nomine statutarie.

Il consuntivo 1960 dimostra in modo inequivocabile il sempre crescente sviluppo di questa provvida istituzione nel nostro comune. I soci hanno raggiunto la ragguardevole cifra di 78, con un cospicuo aumento nell'esercizio in esame.

Il movimento generale delle operazioni durante l'anno 1960 ha segnato l'importo di fr. 584 616.63.

Dopo appropriate parole di apertura da parte del presidente della Direzione signor Enrico Guidotti fu Enrico, lo stesso dava lettura del rapporto morale sull'andamento della Cassa nel suo 13° esercizio e tracciava le linee dell'azione futura per ulteriori migliori sviluppi. Questo esteso rapporto, come pure quello del Cassiere e del Presidente del Consiglio di sorveglianza, ricevevano unanime e tacita approvazione degli oltre 50 soci presenti.

Alle nomine statutarie, su proposta di due soci, venivano confermati in blocco tutti i membri degli Organi della Cassa.